

RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2020

INSTITUT INTERNATIONAL
DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIEP)





Publié par :
Institut international de planification de l'éducation
7-9 rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
info@iiep.unesco.org
www.iiep.unesco.org

Photos : page 2 et dos © IIEP-UNESCO ;
couverture © Shutterstock
Conception de la couverture : IIEP-UNESCO
Maquette : IIEP-UNESCO
Imprimé à l'atelier d'impression de l' IIEP-UNESCO

© 2021 IIEP-UNESCO. Tous droits réservés.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PANORAMA DES ÉTATS FINANCIERS	3
POINTS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE, DES OBJECTIFS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES	5
POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS	12
OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	22
APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	26
I. <i>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</i>	28
II. <i>ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE</i>	29
III. <i>ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET</i>	30
IV. <i>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</i>	31
V. <i>ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS</i>	32
VI. <i>ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS</i>	34
Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires.....	34
Note 2 : Principales conventions comptables.....	34
Note 3 : Estimations comptables , hypothèses et jugements.....	42
Note 4 : Normes comptables publiées.....	43
Note 5 : Trésorerie.....	44
Note 6 : Placements.....	44
Note 7 : Stocks.....	44
Note 8 : Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe).....	45
Note 9 : Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe).....	45
Note 10 : Paiements anticipés.....	46
Note 11 : Autres créances	46
Note 12 : Créance de l'UNESCO.....	46
Note 13 : Immobilisations corporelles	47
Note 14 : Immobilisations incorporelles	48
Note 15 : Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	48
Note 16 : Prestations dues au personnel	49
Note 17 : Conditions sur les contributions volontaires.....	53
Note 18 : Versements anticipés	53
Note 19 : Autres passifs courants	53
Note 20 : Actif net	54
Note 21 : Produits.....	55
Note 22 : Charges	56
Note 23 : Engagements et droits contractuels	58
Note 24 : Budget.....	59
Note 25 : Gestion des risques financiers	62
Note 26 : Gestion du capital.....	64
Note 27 : Informations relatives aux parties liées.....	64
Note 28 : Information sectorielle.....	65

INTRODUCTION

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IIEP. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'IIEP a été créé en 1963, dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

L'IIEP est l'un des neuf instituts de catégorie 1 de l'UNESCO, relevant du secteur de l'éducation.

Les Statuts de l'IIEP ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IIEP à fonctionner sur un Compte spécial. L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines.

La Vérificatrice générale du Canada a été nommée Commissaire aux comptes de l'UNESCO et de ses instituts par la Conférence générale, à sa 39^e session, pour les exercices financiers 2018-2023, par sa résolution 39 C/12.

Le Commissaire aux comptes a exprimé une opinion sans réserve (favorable) sur les états financiers. Les états financiers de l'Institut, qui font partie intégrante des états financiers consolidés de l'UNESCO, ainsi que tout rapport du Commissaire aux comptes de l'UNESCO sur l'Institut, sont soumis au Conseil pour approbation.

Des rapports plus détaillés sur les activités du programme de l'IIEP se trouvent dans le *Rapport du directeur sur les activités menées par l'IIEP en 2020 et plan opérationnel pour 2021* (GB/4 Partie 1), disponible en ligne à l'adresse http://www.iiep.unesco.org/sites/default/files/rapport_dactivites_2020.pdf

L'IIEP a lancé l'initiative Greening IIEP en 2019. L'objectif principal de ce groupe inter-équipes est d'explorer, de hiérarchiser et de suggérer à la direction de l'IIEP des stratégies concrètes pour intégrer la durabilité environnementale et sociale dans les projets et les pratiques de l'IIEP. En 2020, Greening IIEP s'est penchée sur les domaines suivants : une gestion plus écologique des bâtiments et des installations, le renforcement de la durabilité dans les pratiques d'achat et l'institutionnalisation des stratégies de gestion écologiques, la réduction des émissions liées aux déplacements du personnel et des partenaires de l'IIEP, la sensibilisation et la compréhension des stratégies écologiques parmi le personnel de l'IIEP et la garantie d'événements respectueux du climat à et par l'IIEP.

En 2020, la crise du COVID-19 a affecté les trois bureaux de l'IIEP en termes de réduction du volume de l'offre de formation, notamment pour les programmes et les cours résidentiels. Dans certains cas, les éléments résidentiels prévus ont été dispensés en ligne ; dans d'autres, ils ont été reportés à 2021. L'IIEP a été confronté à plusieurs défis pratiques dans la mise en œuvre de ses travaux de recherche et développement (R&D) et de sa coopération technique avec les États membres ; cette année a été largement consacrée à la manière de répondre et de s'adapter à la pandémie de COVID-19.

PANORAMA DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes et les états financiers de l'IPE sont tenus et établis conformément aux Règlements financiers du Compte spécial de l'IPE tels qu'approuvés par le Conseil exécutif de l'UNESCO, et en accord avec les règles formulées par la Directrice de l'Institut, dont le Conseil d'administration est informé.

Les méthodes comptables sont conformes aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité de l'exploitation et sont conformes aux normes IPSAS. Lorsque les normes IPSAS sont muettes sur une norme spécifique, les normes internationales d'information financière (IFRS) appropriées sont appliquées.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, et deux autres bureaux sont localisés à Dakar et à Buenos Aires. L'IPE renforce les capacités des États membres de l'UNESCO à planifier et à gérer leur système éducatif au service de la Stratégie à moyen terme de l'Organisation.

Les états financiers de l'IPE couvrent les secteurs d'activité suivants :

IPE Paris

Le financement de base et les programmes extrabudgétaires répondent aux objectifs stratégiques et aux résultats escomptés décrits dans la Stratégie à moyen terme de l'IPE. Les opérations du programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IPE Buenos Aires

Les opérations de programme sont similaires à celles du bureau de l'IPE à Paris. Le Bureau répond principalement, mais pas exclusivement, aux demandes des États membres de la région Amérique latine.

IPE Dakar

Le Bureau pour l'Afrique est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs éducatifs mondiaux en Afrique, depuis novembre 2001. À l'origine, il était hébergé par le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (UNESCO-BREDA). En octobre 2013, le Pôle de Dakar a officiellement été rattaché à l'IPE, intégration qui a bénéficié du soutien de l'AFD (Agence française de développement). Le 1^{er} septembre 2020, le bureau de Dakar a changé de nom, passant de « Pôle de Dakar » à « IPE-UNESCO Dakar Bureau pour l'Afrique ».

Les états financiers comprennent :

Un état de la situation financière (page 28)

Il fournit des informations sur l'actif net à la date de clôture de l'exercice, qui correspond à la différence entre le total de l'actif et du passif de l'IIPE. Il renseigne sur le niveau des ressources disponibles pour soutenir les opérations futures et le passif non capitalisé.

Un état de la performance financière (page 29)

Cet indicateur mesure l'excédent ou le déficit net de l'exercice – la différence entre les produits et les charges. Il fournit des informations sur le coût de l'exécution des programmes de l'Institut, ainsi que sur les recettes et les sources de produits.

Un état des variations de l'actif net (page 30)

Il reflète les variations (augmentation comme diminution) de l'actif net entre le début et la fin de la période de référence découlant du montant total de l'excédent ou du déficit de la période, et/ou de l'ajustement, comptabilisés directement comme variations de l'actif net.

Un tableau des flux de trésorerie (page 31)

Ce document fournit des informations sur la manière dont l'Institut a levé et utilisé les fonds durant cette période. Il mesure la différence entre les entrées et les sorties de fonds réelles.

Une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (pages 32-33)

Cette comparaison permet de savoir si les ressources ont été utilisées conformément au budget approuvé, et montre les différences entre les charges réelles et les affectations budgétaires approuvées.

Notes sur les états financiers (pages 34-70)

Ces notes aident à comprendre les états financiers. Elles comprennent un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives. Elles fournissent des informations supplémentaires sur les états financiers, comme exigé par les normes IPSAS.

POINTS SAILLANTS DE LA STRATÉGIE, DES OBJECTIFS ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

La Stratégie à moyen terme (SMT) de l'IPE présente sa vision et ses priorités stratégiques pour 2018-2021 afin de soutenir la mission de l'Institut : **renforcer la capacité des États membres de l'UNESCO à planifier et gérer leur système éducatif.**

Cette mission a, en effet, toujours été celle de l'IPE. Dans le cadre de cette 10^e SMT pour la période 2018–2021, l'IPE continue à aider les États membres de l'UNESCO à atteindre leurs objectifs éducatifs dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) et du nouvel agenda Éducation 2030. Par sa position particulière au sein de l'UNESCO, et plus généralement du système des Nations Unies, l'IPE est le seul organisme spécialisé dans les questions de planification et de gestion de l'éducation. À ce titre, il offre aux pays les connaissances et l'expertise requises pour élaborer des solutions aux problèmes propres à leurs contextes. L'Institut joue également un rôle normatif dans son domaine, aidant à identifier et à propager les bonnes pratiques et les normes en vigueur.

S'appuyant sur les résultats de la stratégie précédente, la 10^e SMT poursuit ce qui est considéré comme le cœur de son travail, tout en apportant des réponses aux nouveaux défis émergents.

L'Institut a fait des progrès considérables en termes de mesure de ses résultats. Le cadre de résultats de la 10^e SMT englobe un ensemble plus large d'indicateurs à suivre. Planview est à présent un système de gestion du portefeuille de projets utilisé par l'ensemble du personnel. Un suivi et une évaluation plus ambitieux, y compris le Cadre de résultats, sont une preuve supplémentaire de l'engagement de l'IPE à être tenu responsable de ses résultats.

La 10^e SMT comporte également cinq Priorités thématiques (PT) transversales qui recourent deux objectifs stratégiques (OS).

UNE VISION PARTAGÉE

Pour garantir une éducation de qualité, inclusive et équitable, et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous

NOTRE MISSION

Renforcer les capacités des États membres de l'UNESCO de planifier et de gérer leur système éducatif



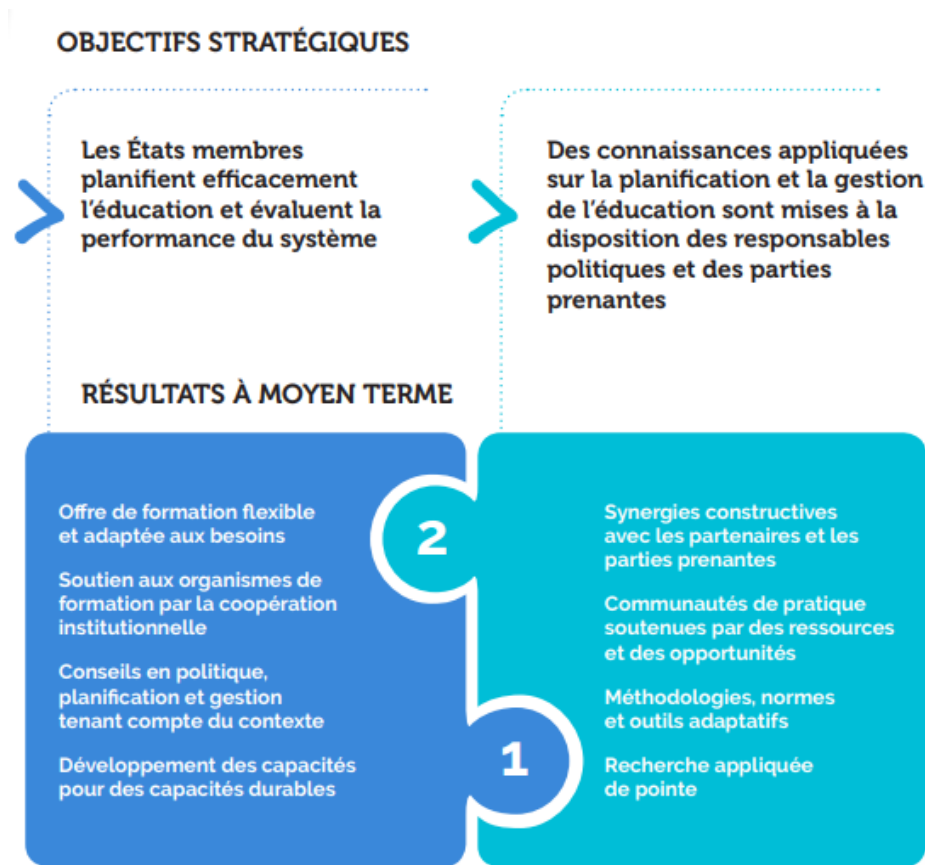
Cinq priorités thématiques

- PT1** Réduire les disparités au sein de l'éducation, en particulier les inégalités de genre
- PT2** Améliorer les résultats cognitifs et non cognitifs de l'éducation
- PT3** Renforcer la résilience des systèmes éducatifs par une planification adaptée aux situations de crise
- PT4** Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité
- PT5** Assurer un financement équitable et durable de l'éducation

Deux objectifs stratégiques

- OS1** Les États membres planifient efficacement le développement du secteur éducatif et évaluent les performances du système
- OS2** Des connaissances appliquées en matière de planification et de gestion de l'éducation sont mises à la disposition des planificateurs de l'éducation et des parties prenantes

10^e Stratégie à moyen terme de l'IIPÉ (2018–2021) – Cadre logique



POINTS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

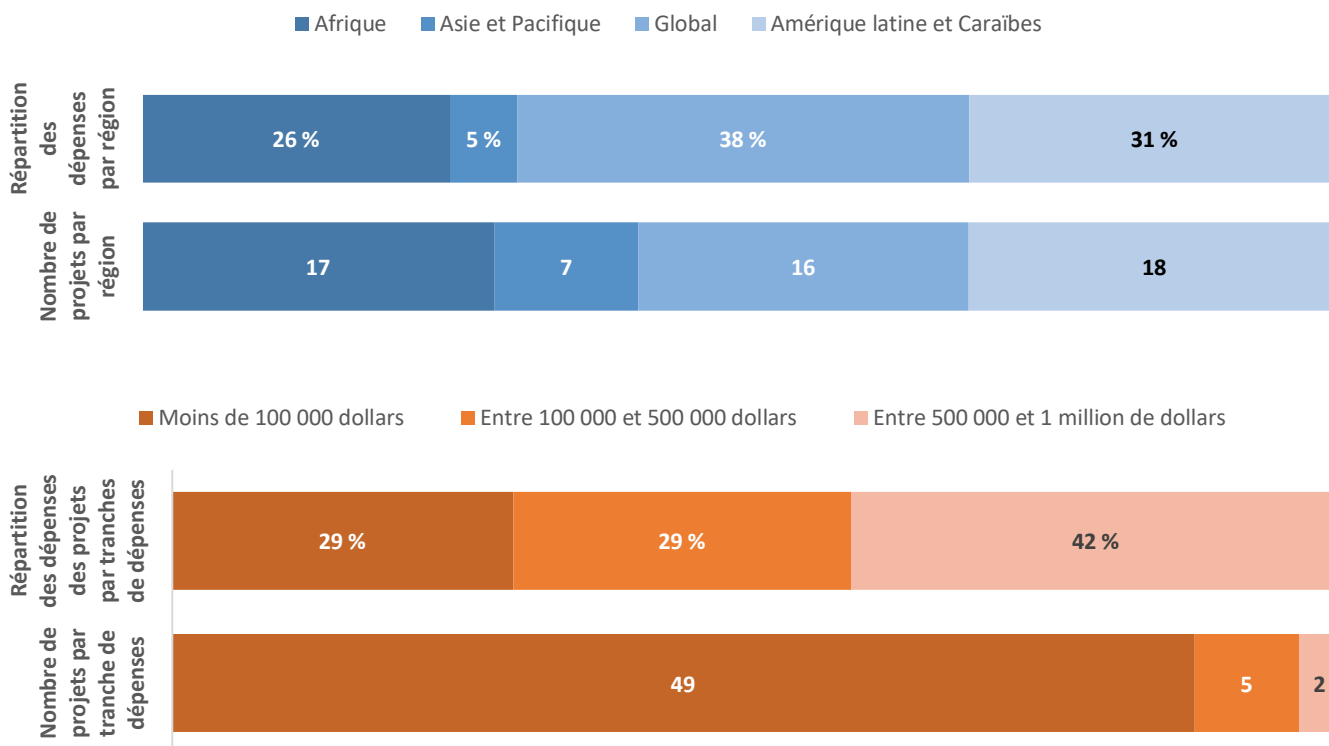
Les cinq PT ci-dessus sous-tendent l'ensemble des travaux de l'IIPÉ. Il s'agit également de mettre davantage l'accent sur la formation professionnelle et l'éducation de la petite enfance, qui sont considérées comme des questions transversales au sein de ces différentes priorités.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE FORMATION - 2020

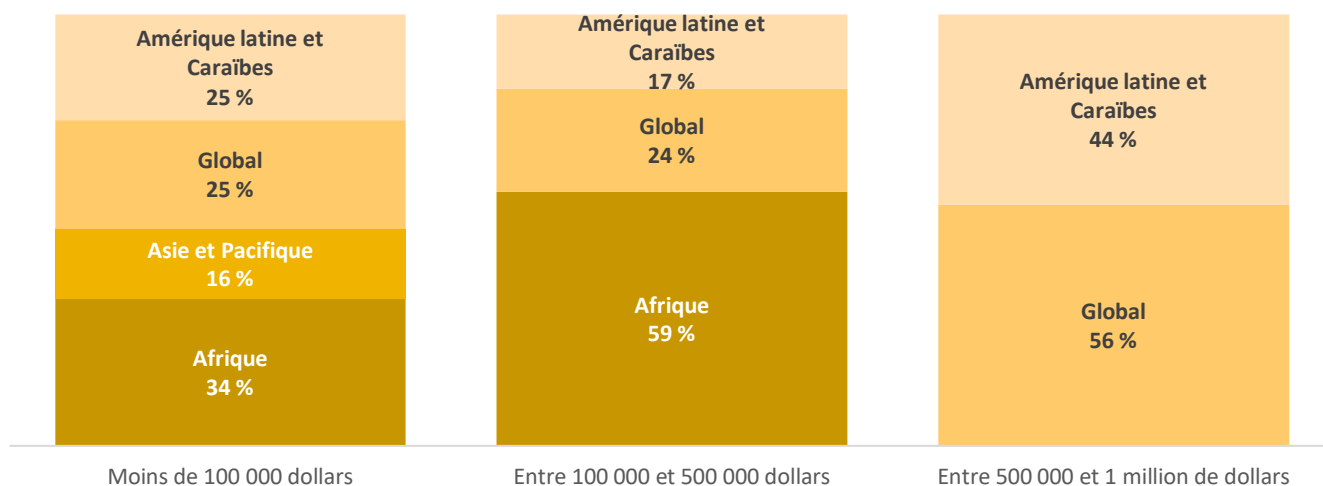
2 782 342 \$

Dépenses totales pour 2020, y compris les charges¹ du personnel (Prévisions)

56 projets² 68 pays



Répartition des projets par tranche budgétaire et par région



¹ Le chiffre total indiqué ici dans le rapport sur le Programme ne correspond pas exactement au total « Formation » indiqué dans le rapport sur les Finances et le Budget, en raison de différences de méthodologie.

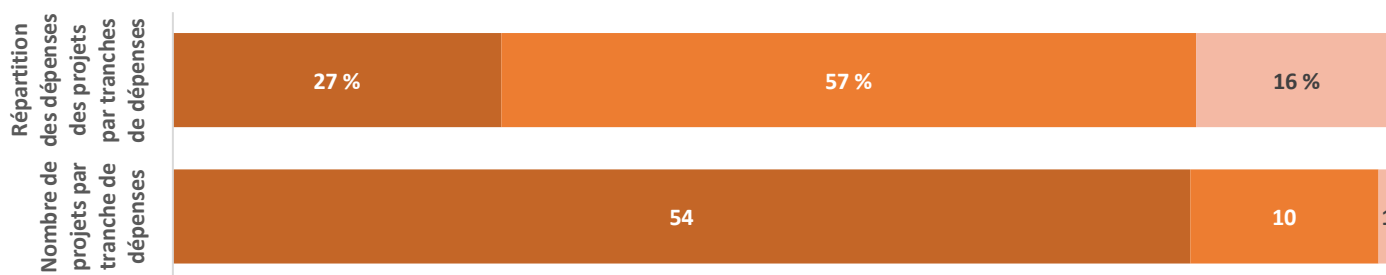
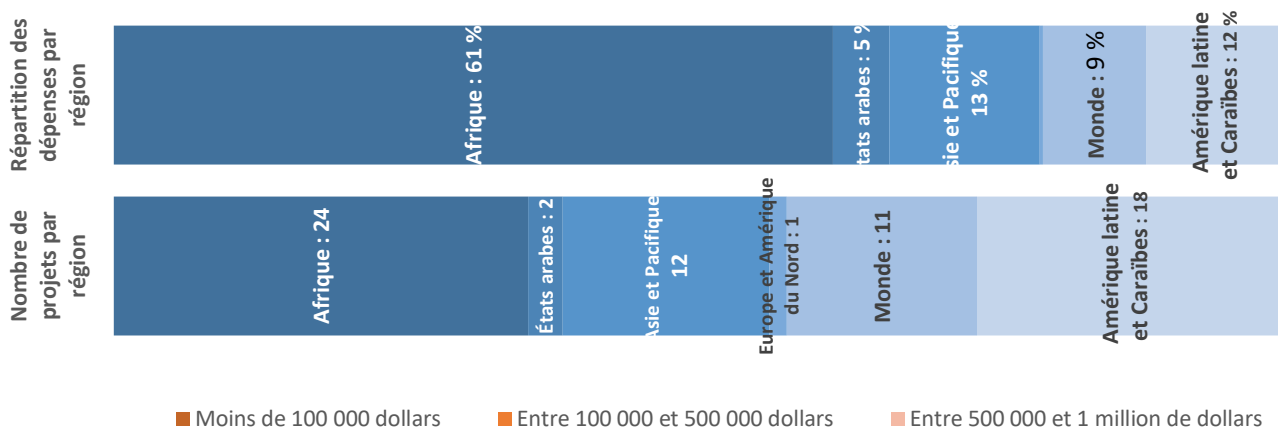
² Le calcul comprend les projets sans budget alloué, mais intégrant les dépenses en temps du personnel. Projet par région : certains projets ont plus d'un continent ou d'une région marquée.

Aperçu du portefeuille de projets de coopération technique – 2020

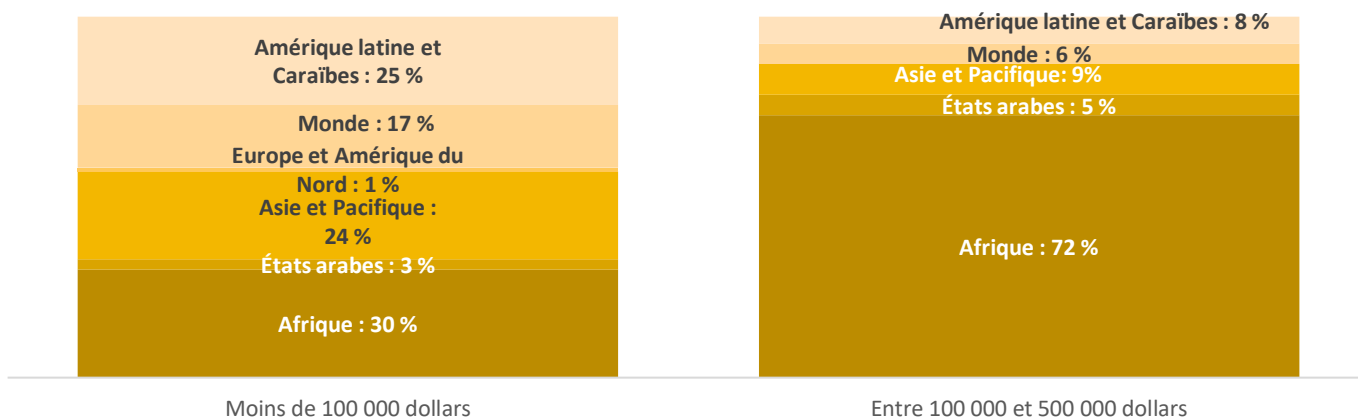
4 007 185 \$

Dépenses totales pour 2020, y compris les charges³ du personnel (Prévisions)

65 projets⁴ 60 pays



Répartition des projets par tranche budgétaire et par région



³ Le chiffre total indiqué ici dans le rapport sur le Programme ne correspond pas exactement au total « Coopération technique » indiqué dans le rapport sur les Finances et le Budget, en raison de différences de méthodologie.

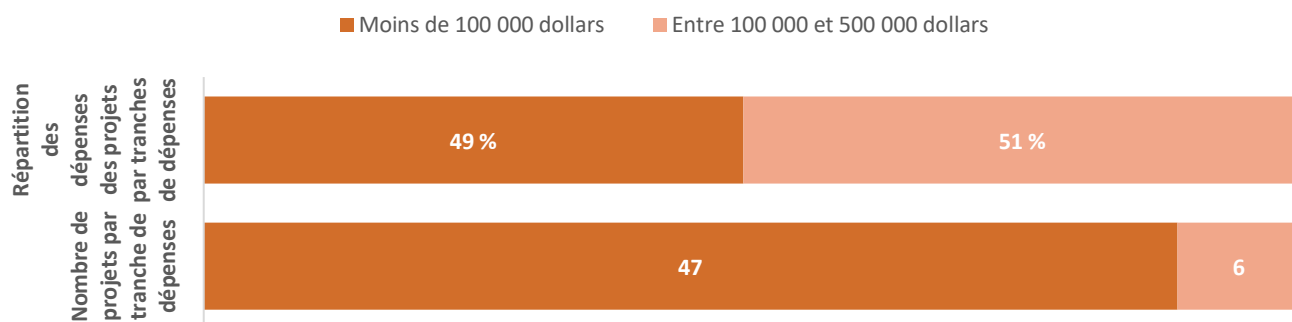
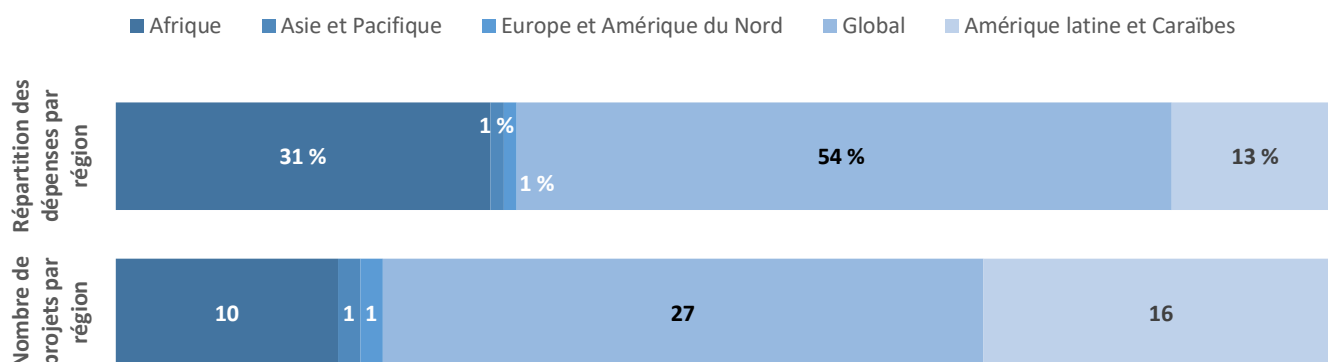
⁴ Le calcul comprend les projets sans budget alloué, mais intégrant les dépenses en temps du personnel.

Aperçu du portefeuille de recherche et développement – 2020

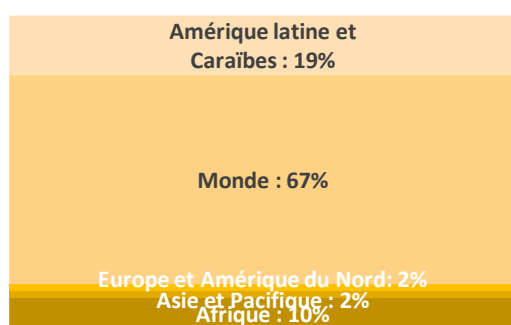
2 315 824 \$

Budget total prévu pour 2020, y compris les charges du personnel⁵ (Prévisions)

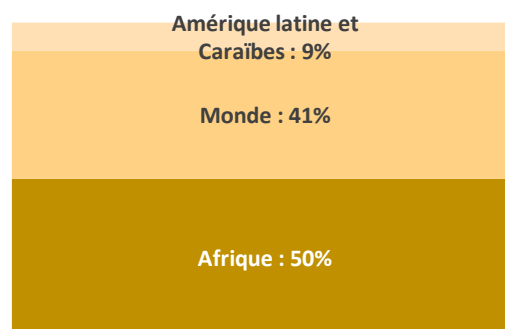
53 projets⁶, 66 pays



Répartition des projets, par tranche budgétaire et par région



Moins de 100 000 dollars

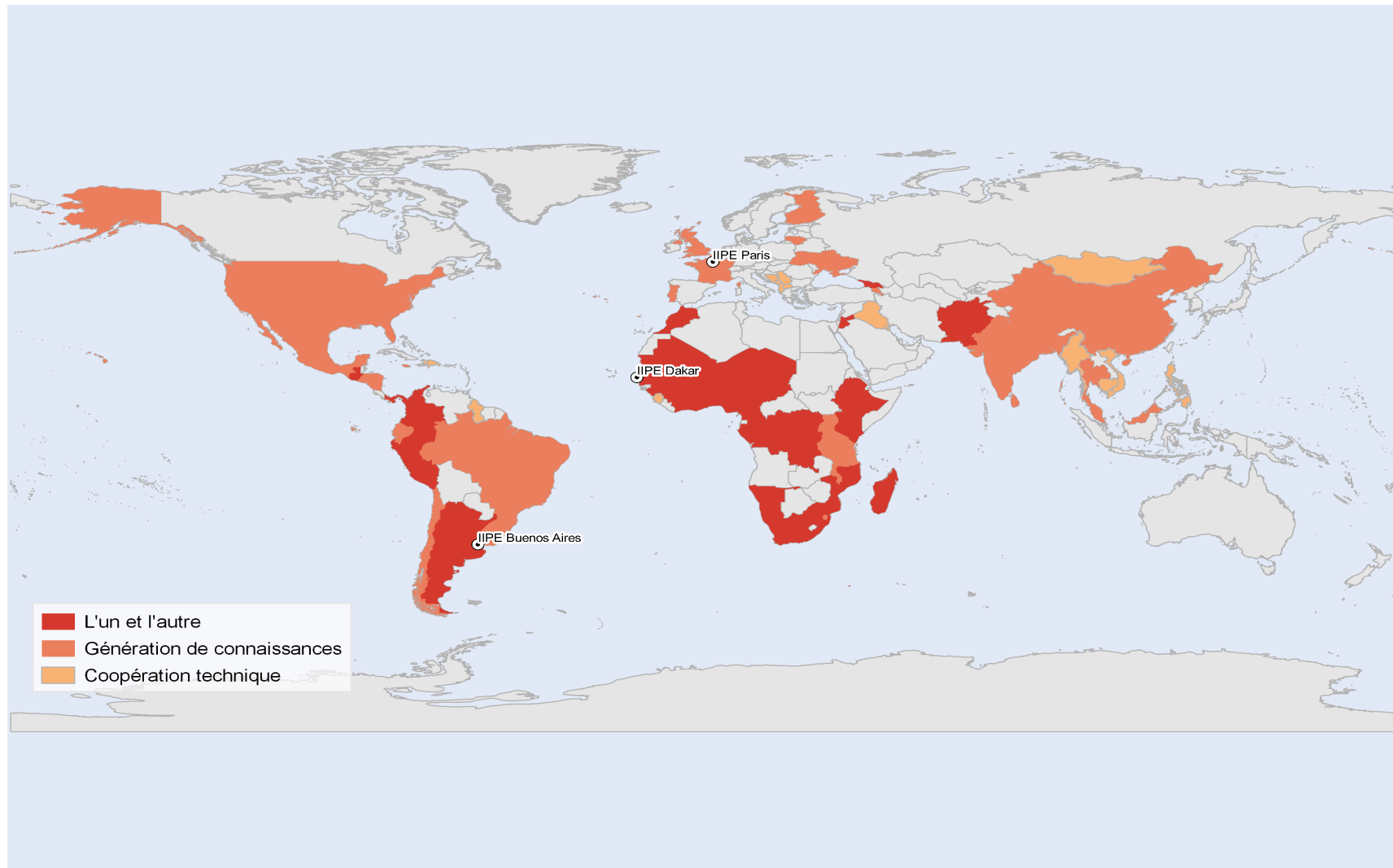


Entre 100 000 et 500 000 dollars

⁵ Le chiffre total indiqué ici dans le rapport sur le Programme ne correspond pas exactement au total « Recherche et développement » indiqué dans le rapport sur les Finances et le Budget, en raison de différences de méthodologie.

⁶ Le calcul comprend les projets sans budget alloué, mais intégrant les dépenses en temps du personnel.

Répartition géographique des projets de coopération technique et de recherche, 2020



Calculs effectués sur la base de données du projet de l'IIPÉ extraites le 24 novembre 2020.

POINTS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

I. GÉNÉRAL

Les principales activités de l'IPE sont financées par des contributions volontaires. Certaines de ces contributions sont non affectées et versées pour le financement de base. Accordées à l'IPE, elles sont allouées selon les résolutions du Conseil d'administration, tandis que les contributions extrabudgétaires, ou financement de projets, sont affectées à des programmes et projets spécifiques.

En 2020, l'IPE a été confronté à une crise sanitaire mondiale sans précédent. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'IPE est limité, mais il est actuellement difficile d'estimer de manière fiable la durée ou la gravité de la pandémie, qui pourrait avoir des répercussions financières à l'avenir. Les taux d'exécution des projets extrabudgétaires ont également été plus faibles en raison du retard dans la mise en œuvre. L'IPE a convenu avec plusieurs donateurs d'« extensions sans frais » pour la plupart des principaux projets.

L'IPE continue de dépendre des contributions volontaires de financement de base (fonds non affectés) pour atteindre les objectifs de son programme.

Au cours de l'année 2020, les principaux donateurs de financement de base, la France 4,14 millions \$US (2019 : 1,59 million \$US), la Norvège 3,07 millions \$US (2019 : 2,85 millions \$US), la Suède 2,13 millions \$US (2019 : 2,08 millions \$US) et la Suisse 4,42 millions \$US (2019 : 3,97 millions \$US), ont poursuivi leur soutien à l'IPE. En outre, en 2020, l'IPE a reçu de l'Islande 6 000 \$US.

D'autres institutions ont poursuivi leur soutien à l'IPE Paris par le biais de projets affectés, comme l'Union européenne (UE) à hauteur de 1,97 million \$US, l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 0,235 million \$US pour le Burkina Faso, le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) de l'état britannique (anciennement DFID) à hauteur de 0,262 million \$US et l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à hauteur de 0,428 million \$US. D'autres institutions et donateurs soutiennent également les projets, tels que Dubai Cares 0,17 million \$US, la Fondation pour la promotion d'une société ouverte, la Banque mondiale, la Fondation Education Above All (PEIC) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE).

L'IPE Dakar est hébergé par le bureau régional de l'UNESCO à Dakar. Un montant de 2,83 millions \$US du financement de base de la France (accord AFD 2020-2023 signé en 2019) a été affecté de manière souple au soutien des activités du bureau de Dakar en 2020. En outre, il attire des fonds d'autres donateurs tels que le gouvernement du Burundi, le gouvernement du Mali, le gouvernement de la Mauritanie, les agences des Nations Unies (UNICEF, OIT et PNUD) et la Banque mondiale.

L'IPE Buenos Aires poursuit son activité dans la région de l'Amérique latine. En 2020, l'IPE a reçu des fonds du gouvernement argentin à hauteur de 0,07 million \$US (2019 : 0,198 million \$US), du gouvernement du Guatemala, du gouvernement du Panama (MEDUCA). Instituto Nacional de Formación y Capacitación del Magisterio (INAFOCAM), Fundación Arcor, Campanha Latino Americana Pelo Direito à Educação (Clade Brasil), Fundación Santa Maria (SM), et Stiftung Auxilium Foundation-Porticus.

L'année s'est terminée avec un excédent, principalement dû à la constatation des produits.

L'IPE continue de rechercher activement de nouveaux accords et donateurs pour renforcer la capacité des pays à planifier et gérer leurs systèmes éducatifs, conformément à sa 10e SMT (2018-2021).

II. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

À la fin de 2020, le total des actifs de l'IIPÉ s'élevait à 28,8 millions \$US (2019 : 26,4 millions \$US), soit une augmentation de 2,4 millions \$US (9,2 %) par rapport à l'année précédente.

Une part importante des actifs que l'IIPÉ a gérés est constituée de liquidités et de placements (comptes à court et à long terme) 19,5 millions \$US (2019 : 22,0 millions \$US) qui soutiennent ses activités principales et extrabudgétaires. L'IIPÉ détient également 7,3 millions \$US (2019 : 1,1 million \$US) dans le compte à recevoir de l'UNESCO.

Les actifs courants moins les passifs courants (fonds de roulement) s'élèvent à 13,9 millions \$US (2019 : 15,7 millions \$US) qui comprennent, entre autres montants, de la trésorerie et des placements à court terme pour l'exécution des projets extrabudgétaires.

Actif	2020	2019	Variance	
			Milliers de \$US	%
Actifs courants	21 563	25 129	(3 566)	(14 %)
Trésoreries	9 708	11 426	(1 718)	(15 %)
Placements	3 681	10 580	(6 899)	(65 %)
Stocks	23	26	(3)	(12 %)
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	473	1 357	(884)	(65 %)
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	1	17	(16)	(94 %)
Paiements anticipés	171	448	(277)	(62 %)
Autres créances	190	129	61	47 %
Créance de l'UNESCO	7 316	1 146	6 170	538 %
Actifs non courants	7 251	1 256	5 995	477 %
Placements	6 135	-	6 135	100 %
Immobilisations corporelles	917	1 051	(134)	(13 %)
Immobilisations incorporelles	199	205	(6)	(3 %)
Total de l'actif	28 814	26 385	2 429	9 %

Actif à court terme

La diminution de 3,6 millions \$US de l'actif courant s'explique principalement par le rachat de placements qui arrivaient à échéance en 2020, et l'acquisition de nouveaux placements à terme affectés à l'actif non courant (une variation de 6,9 millions \$US), la diminution de la trésorerie (1,7 million \$US), la diminution des créances à recevoir (0,9 million \$US) et l'augmentation des montants dus par l'UNESCO (6,2 millions \$US).

Les créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe) ont diminué de 0,9 million \$US (65 %), principalement en raison de la réception des versements en attente.

Les paiements anticipés ont diminué de 0,3 million \$US (62 %) en raison de la réduction des avances au personnel due à la réduction des missions.

La créance de l'UNESCO a augmenté de 6,2 millions \$US (538 %) ; elle comprend le remboursement d'un investissement de 5 millions \$US dû à la fin de l'année et les fonds non affectés reçus de la Norvège.

Actifs non courants

Les actifs non courants ont augmenté de 477 % (6 millions \$US), principalement en raison d'un placement dans un nouveau compte à terme de sept ans.

Les immobilisations corporelles ont diminué (13 %) en raison de la dépréciation, des actifs du projet (dont la plupart sont entièrement amortis) transférés au bureau de l'UNESCO à Kaboul et de nouvelles acquisitions pour 0,1 million \$US. Les immobilisations incorporelles ont diminué de 3 %. Les travaux en cours pour le logiciel de gestion de la relation client (CRM) ont augmenté de 30 % (0,023 million \$US).

Passifs

Le passif total de 8,93 millions \$US à la fin de 2020 (2019 : 10,56 millions \$US) présente une diminution de 1,63 million \$US (15 %) par rapport à l'année précédente.

Passif	2020	2019	Milliers de \$US	%
Passif à court terme	7 684	9 403	(1 719)	(18 %)
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	346	757	(411)	(54 %)
Prestations dues au personnel	963	863	100	12 %
Conditions sur les contributions volontaires	5 734	7 107	(1 373)	(19 %)
Versements anticipés	-	7	(7)	(100 %)
Autres passifs courants	641	669	(28)	(4 %)
Passifs à long terme	1 244	1 152	92	8 %
Prestations dues au personnel	1 244	1 152	92	8 %
Total du passif	8 928	10 555	(1 627)	(15 %)
Actif net	19 886	15 830	4 056	26 %

La diminution de 1,72 million \$US (18%) du passif à court terme est essentiellement due à la diminution des comptes à payer et des charges à payer (0,4 million \$US, dont 0,15 million \$US d'engagements de voyage), à l'augmentation des prestations dues au personnel (0,1 million \$US) et à la diminution des 'Conditions sur les contributions volontaires' pour un montant de 1,37 million \$US. En 2020, l'IIPE a reconnu comme produit des conditions pour un montant de 5,44 millions \$US ; les nouvelles conditions s'élèvent à 4,07 millions \$US.

Les passifs à long terme, qui consistent en des prestations dues au personnel, ont augmenté de 0,092 million \$US (8 %).

Actif net

La position de l'actif net a augmenté de 4,06 millions \$US (26 %), passant de 15,83 millions \$US au 31 décembre 2019 à 19,89 millions \$US au 31 décembre 2020.

Cet écart est attribué à l'excédent de l'année 4,056 millions \$US. L'excédent est ajouté à l'actif net de l'IIPE qui comprend les réserves pour les activités de l'année suivante, conformément à l'accord des donateurs et au règlement financier de l'IIPE.

Les produits des accords sans conditions sont généralement comptabilisés lorsqu'un accord est signé et que les dépenses sont encourues pendant la période de mise en œuvre du projet. Les produits des accords avec conditions sont comptabilisés à la réception de l'approbation des rapports par le donateur à la fin de chaque phase de mise en œuvre ; par conséquent, les produits et les dépenses peuvent apparaître dans des années différentes.

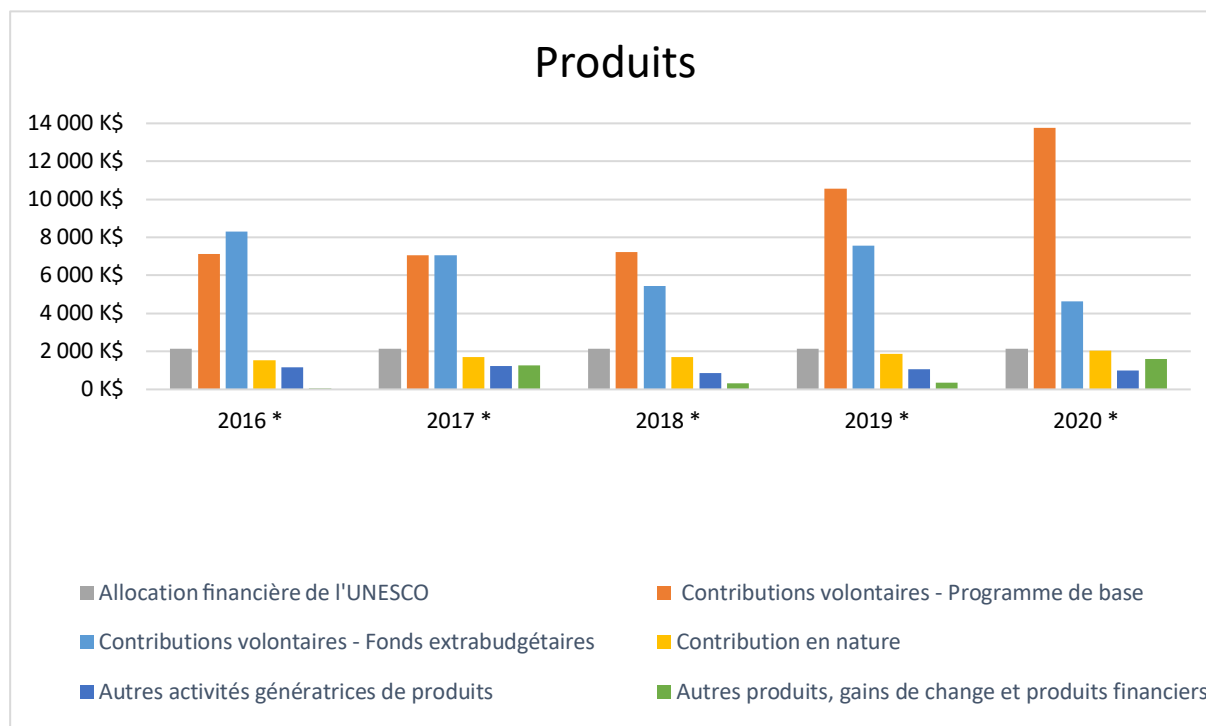
Un montant net de 0,81 million \$US a été transféré au compte de réserve de stabilisation, atteignant un montant total de 10,83 millions \$US à la fin de 2020.

III. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Produits

Le total des produits de 25,14 millions \$US ont un peu augmenté (de 7 %) par rapport à l'année précédente.

Figure 1. Évolution des produits de l'IIPE sur cinq ans (en \$US)



*Accords assortis de conditions

L'allocation financière de l'UNESCO de 2,1 millions \$US est conforme aux années précédentes.

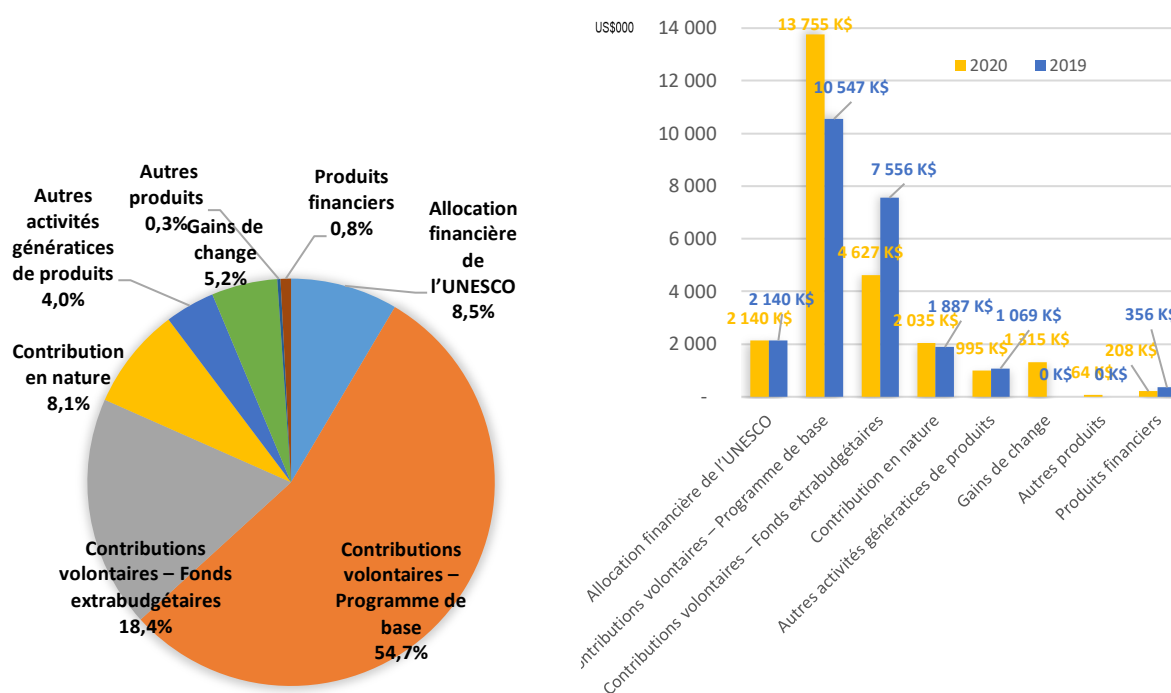
Les contributions volontaires au financement de base ont augmenté de 30 %, principalement en raison de la nouvelle contribution de la France - convention AFD (2,54 millions \$US) et de l'augmentation des contributions de la Suisse, de la Suède et de la Norvège (0,391 million \$US, 0,051 million \$US et 0,217 million \$US respectivement), y compris l'effet du taux de change. L'Islande a commencé ses contributions en 2020 (0,006 million \$US).

La diminution de 2,93 millions \$US (39 %) des contributions volontaires extrabudgétaires (financement de projets) est principalement due à la diminution des contributions des autres donateurs (1,16 million \$US, soit 66 %), à la diminution des montants provenant des gouvernements (1,4 million \$US, soit 32 %) et à la diminution des montants reçus des agences des Nations Unies (0,22 million \$US, soit 17 %). Les contributions volontaires au financement de projets comprennent la comptabilisation des contributions sous conditions nécessitant l'approbation du donateur à la fin de chaque phase de mise en œuvre (principalement pour les projets financés par l'UE et l'AFD).

Les contributions en nature concernent la valeur locative des locaux des trois bureaux, dont les valeurs ont été actualisées aux valeurs du marché en 2020 : elles ont augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 2,03 millions \$US.

Les produits des autres activités génératrices de produits ont diminué en 2020 de 7 % (0,74 million \$US) principalement en raison de la diminution de 50 % (0,446 million \$US) pour l'annulation des activités de formation organisées par l'IIPE au début de la crise sanitaire ; les produits financiers ont diminué de 42 % (0,148 million \$US). Les gains de change s'élèvent à 1,3 million \$US.

Figure 2. Produits de l'IIPE 2020 par source et comparaison 2019-2020 (en \$US)



Charges

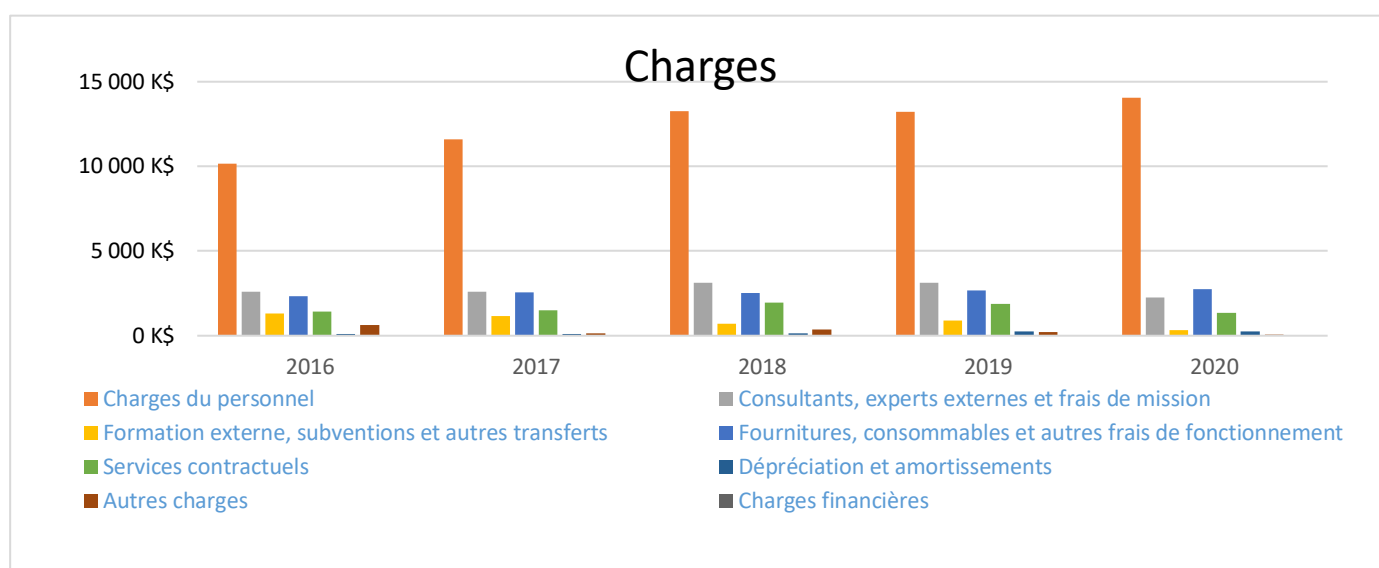
Les charges totales de 21,1 millions \$US ont diminué de 1,2 million \$US (5%) par rapport à 2019.

Les charges du personnel ont légèrement augmenté (6%). Les consultants, experts externes et frais de mission ont diminué de 28 % (0,89 million \$US) principalement en raison des annulations liées à la crise sanitaire.

Les formations externes, subventions et autres transferts ont diminué de 62 % (0,56 million \$US) en raison de la diminution des séminaires et formations organisés en 2020.

Les frais de fonctionnement ont légèrement augmenté de 1 % (0,04 million \$US) en raison de la mise à jour de la valeur locative des locaux. Les services contractuels ont diminué de 29 % (0,54 million \$US) et les dépréciations et amortissements ont augmenté de 7 % (0,02 million \$US) en raison des nouvelles capitalisations (améliorations locatives et immobilisations incorporelles).

Figure 3. Évolution des charges de l'IIPE sur cinq ans (en \$US)



Résultat pour l'année 2020

L'excédent de l'exercice 2020 est de 4,06 millions \$US (2019 : 1,26 million \$US), soit une augmentation de 2,8 millions \$US par rapport à 2019.

Cette augmentation est due à plusieurs facteurs. De nombreux projets de l'IIPÉ (principalement ceux financés par l'AFD et l'UE) continuent d'être financés par des accords qui contiennent des conditions dont les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de déclaration sont réglées et approuvées. Un autre facteur est l'augmentation des contributions volontaires au financement de base qui ont renforcé les activités du programme de base de l'IIPÉ et compensé la diminution des contributions des autres donateurs.

Droits contractuels

Les droits contractuels au 31 décembre 2020 s'élevaient à 28,98 millions \$US (2019 : 31,04 millions \$US), soit une diminution de 2,06 millions \$US par rapport à 2019. Cette diminution est principalement due à la réduction pour les tranches ultérieures des accords de financement de base pour 2018-2021 (Suède et Suisse), et aux nouvelles tranches reçues pour le projet Haïti et FPI (financé par le Service des instruments de politique étrangère de la Commission européenne) et pour deux projets financés par l'AFD : Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) et le programme de renforcement des capacités de gestion de la qualité dans l'éducation de base. Elle a été compensée par la convention de financement de base signée avec l'AFD (2020-2023) et le financement de base de la Norvège (2020-2021).

Exécution du budget

Les dépenses budgétaires pour 2020 s'élèvent à 19,3 millions \$US (2019 : 20,9 millions \$US). Les figures 4 et 5 montrent les dépenses des programmes et les crédits approuvés.

Figure 4. Dépenses du budget 2020 de l'IIPÉ par ligne budgétaire

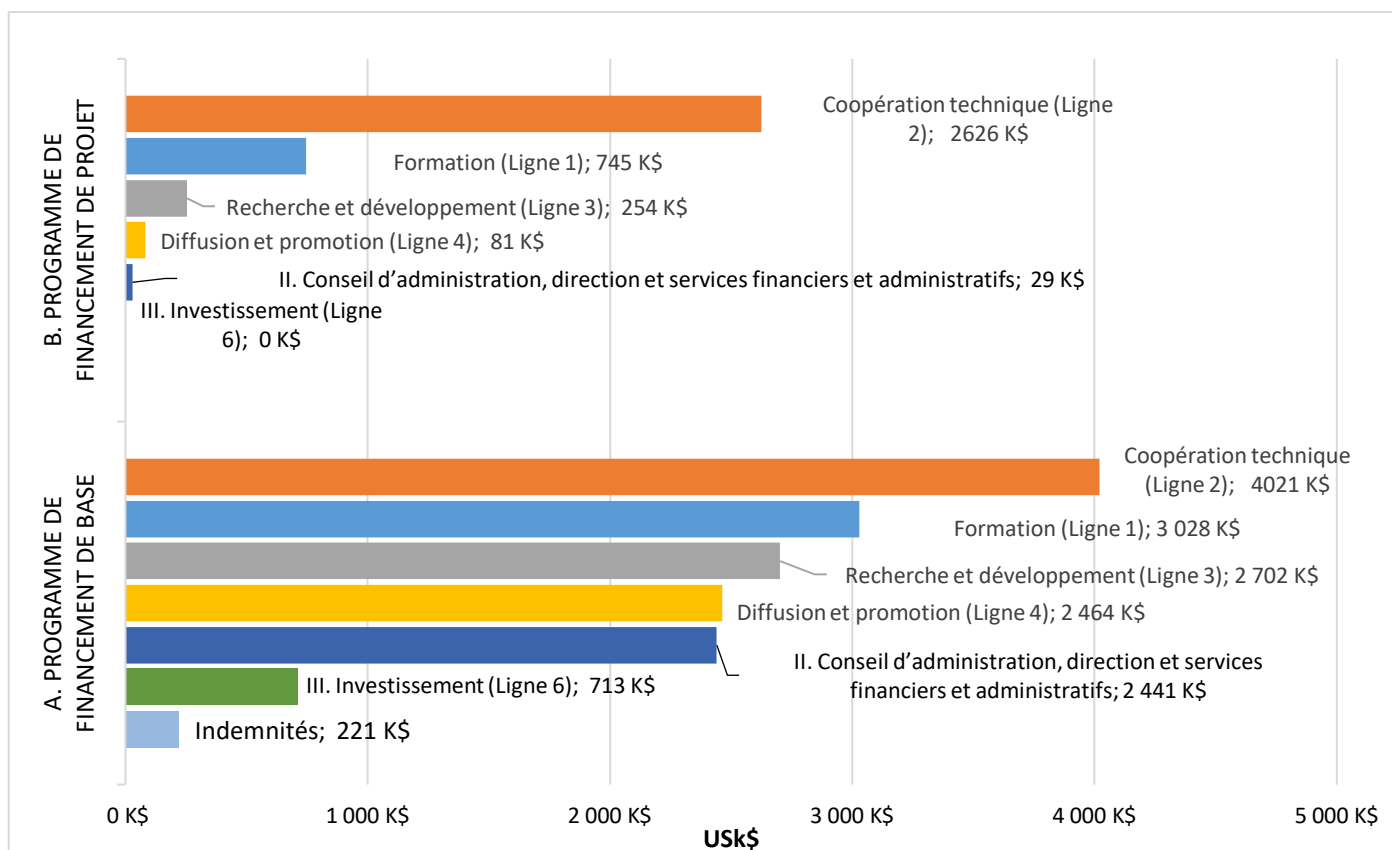
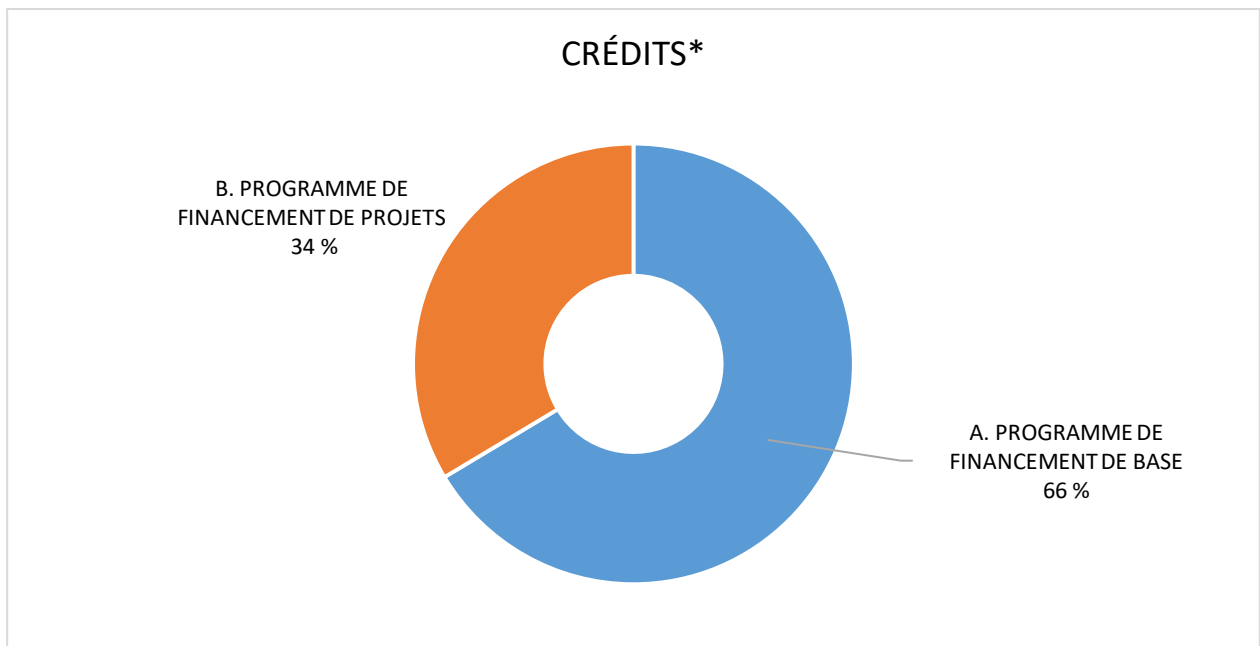


Figure 5. Budget 2020 de l'IPE approuvé. Résolution originale du Conseil d'administration 563.



* Avant éliminations inter-fonds.

IV. PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS)

Contributions Volontaires en Flux de Trésorerie

	31 DÉCEMBRE 2020			2019	
	PARIS	IBA	DAKAR	TOTAL GÉNÉRAL	
				31/12/2020	31/12/2019
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	2 140 100	2 140 100
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires (Financement de Base)					
Gouvernements					
France	1 302 936	—	2 833 405	4 136 341	1 592 725
Norvège	3 070 380	—	—	3 070 380	2 853 725
Suède	2 127 131	—	—	2 127 131	2 076 037
Suisse	4 415 011	—	—	4 415 011	4 024 145
Islande	6 011	—	—	6 011	—
Total des contributions volontaires (Financement de base).	10 921 469	—	2 833 405	13 754 874	10 546 632
Flux de trésorerie					
Contributions volontaires (Prog. de fin. de projets)					
Gouvernements					
Argentine	—	70 000	—	70 000	197 573
Burundi	—	—	283 606	283 606	—
France (AFD)	—	—	33 591	33 591	4 977 303
France (AFD pour le Burkina Faso)	234 938	—	—	234 938	—
France (IIPE entretien des bât.)	—	—	—	—	—
France (Autres projets)	—	—	—	—	—
Allemagne	(11 296)	—	—	(11 296)	26 723
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (FCDO)	262 000	—	—	262 000	53 236
Guatemala	—	44 000	—	44 000	—
Mali	—	—	18 266	18 266	21 151
Mauritanie	—	—	131 464	131 464	—
Niger	—	—	—	—	26 182
Norvège (NORAD)	—	—	—	—	57 065
Panama (MEDUCA)	—	44 250	—	44 250	44 250
Uruguay	—	—	—	—	65 000
Total des contributions gouvernementales.	485 642	158 250	466 927	1 110 819	5 468 483
Flux de Trésorerie					
Agences de l'ONU					
UNICEF	428 138	—	96 570	524 708	1 290 046
UNESCO	245 588	59 800	—	305 388	45 000
OIT	—	—	12 817	12 817	—
PNUD	—	—	25 326	25 326	—
Total des contributions des organismes des Nations unies.	673 726	59 800	134 713	868 239	1 335 046
Flux de Trésorerie					

À suivre

PRODUITS DU COMPTE SPÉCIAL DE L'IIPE (NON AUDITÉS) (suite)

	31 DÉCEMBRE 2020			TOTAL	2019
	PARIS	IBA	DAKAR	GÉNÉRAL 31/12/2020	TOTAL GÉNÉRAL 31/12/2019
Autres donateurs					
The World Bank	3 216	—	79 986	83 202	7 597
Dubai Cares	172 862	—	—	172 862	129 606
Union Européenne (UE)	1 965 534	—	—	1 965 534	406 086
Fundación ARCOR	—	9 747	—	9 747	7 557
Campanha Latino Americana Pelo Direito à Educação	—	5 000	—	5 000	—
Fundación Santa Maria	—	10 000	—	10 000	35 000
Fundación Zamora Teran	—	—	—	—	25 000
Foundation to Promote Open Society	35 000	—	—	35 000	80 000
GPE (Banque mondiale)	—	—	—	—	647 355
Instituto nacional de formación y capacitación del magisterio (INAFOCAM)	—	12 218	—	12 218	48 700
Instituto Nacional de Empleo y Form. Prof. (INEFOP)	—	—	—	—	53 052
EAA-PEIC Foundation	12 840	—	—	12 840	—
Stiftung Auxilium Foundation/ Porticus Latin America Consultoria Ltda	—	22 165	—	22 165	—
UFAR (Armenia)	—	—	—	—	9 045
Total Autres donateurs.	2 189 452	59 130	79 986	2 328 568	1 448 998
Flux de Trésorerie					
Total Contributions volontaires (Programme de financement de projets)	3 348 820	277 180	681 626	4 307 626	8 252 527
Total Contributions volontaires. Flux de Trésorerie	16 410 389	277 180	3 515 031	20 202 600	20 939 259
Autres contributions volontaires en nature	1 848 594	132 000	54 177	2 034 771	1 887 397
Contributions en nature	1 848 594	132 000	54 177	2 034 771	1 887 397
Produits d'abonnements (bourses de recherche)	(8 121)	—	—	(8 121)	334 730
Produits d'abonnements (autres)	97 907	50 846	65 575	214 328	324 350
Charges du personnel recouvrées et remboursement d'autres services	539 779	—	—	539 779	173 512
Vente de publications et rebmst de l'atelier d'impression	110	—	—	110	194
Compte de service du personnel	8 967	—	—	8 967	8 068
Autres activités génératrices de produits	638 642	50 846	65 575	755 063	840 854
Gain de change / (Perte de change)	863 169	8 961	442 536	1 314 666	-
Autres produits	63 617	—	—	63 617	252
Intérêts bancaires	22 767	—	—	22 767	116 476
Gain sur les dépôts en capital	185 292	—	—	185 292	240 016
Produits financiers	208 059	—	—	208 059	356 492
SOUS-TOTAL DES PRODUITS	20 032 470	468 987	4 077 319	24 578 776	24 024 254
Ajustements comptables					
Comptes à recevoir	(890 516)	(8 800)	18 620	(880 696)	1 048 915
Conditions des accords conclus avec les donateurs	(958 972)	—	2 332 070	1 373 098	(1 851 260)
Versements anticipés	119 642	—	(52 484)	67 158	333 130
Total des ajustements comptables	(1 729 846)	(8 800)	2 298 206	559 560	(469 215)
SOUS-TOTAL DES PRODUITS (État II)	18 302 624	460 187	6 375 525	25 138 336	23 555 039

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut international de planification de l'éducation (l'« Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

- 2 -

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- 3 -

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les Règlements financiers applicables au Compte spécial de l'IIPE et le Règlement financier de l'UNESCO.

À notre avis, les opérations de l'Institut international de planification de l'éducation dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences du Règlement financier de l'UNESCO, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IPSAS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

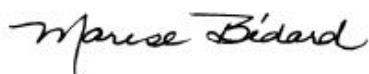
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'Institut international de planification de l'éducation à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Marise Bédard, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 25 mai 2021

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et au règlement financier et règles de gestion financière des comptes spéciaux de l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ), vous trouverez ci-joint les états financiers et les notes qui les accompagnent pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction et ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public et sont conformes au règlement financier et aux règles de gestion financière des comptes spéciaux de l'IIPÉ. Ils comprennent certains montants qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la Direction.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne, élaborés par la Direction, fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et les registres reflètent correctement les transactions. Le commissaire aux comptes, conformément au règlement financier et aux règles de gestion des comptes spéciaux de l'IIPÉ, fournit également une opinion sur les états financiers.

Les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés par la présente et soumis au Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation.

Paul Coustère
Directeur adjoint
Institut international de planification de l'éducation

Magdolna Bona
Directrice financière
UNESCO

25 Mai 2021

25 Mai 2021

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2020

I. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ) AU 31 DÉCEMBRE

(Exprimé en \$US)

	Note	2020	2019
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	5	9 707 887	11 425 634
Placements à court terme	6	3 680 970	10 580 350
Stocks	7	23 342	26 287
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	8	473 564	1 357 062
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	9	388	16 538
Paiements anticipés	10	170 692	449 105
Autres créances	11	189 898	129 187
Créance de l'UNESCO	12	7 315 654	1 145 558
Total des actifs courants		21 562 395	25 129 721
Actifs non-courants			
Placements à long terme	6	6 134 950	—
Immobilisations corporelles	13	917 436	1 050 755
Immobilisations incorporelles	14	199 161	204 652
Total des actifs non courants		7 251 547	1 255 407
TOTAL DES ACTIFS		28 813 942	26 385 128
PASSIFS			
Passif courants			
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	15	345 766	756 591
Prestations dues au personnel	16	963 138	862 905
Conditions sur les contributions volontaires	17	5 734 337	7 107 436
Versements anticipés	18	—	7 268
Autres passifs courants	19	641 278	669 288
Total des passifs courants		7 684 519	9 403 488
Passifs non-courants			
Prestations dues au personnel		1 243 901	1 151 797
Total des passifs non-courants	16	1 243 901	1 151 797
TOTAL DES PASSIFS		8 928 420	10 555 285
ACTIF NET	20	19 885 522	15 829 843

Engagements et Droits contractuels (note 23)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

II. ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(Exprimé en \$US)

	Note	2020	2019
PRODUITS			
Contributions volontaires – Financement de base		13 754 874	10 546 632
Contributions volontaires – Programme de financement de projets		4 626 914	7 555 647
Allocation financière de l'UNESCO		2 140 100	2 140 100
Contribution en nature		2 034 771	1 887 397
Autres activités génératrices de produits		995 335	1 068 519
Produits financiers		208 059	356 492
Autres produits		63 617	252
Gains de change		1 314 666	-
TOTAL DES PRODUITS	21	25 138 336	23 555 039
CHARGES			
Charges de personnel		14 063 112	13 216 154
Consultants, experts externes et frais de mission		2 248 686	3 134 820
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		2 731 222	2 691 213
Services contractuels		1 336 684	1 874 072
Formation externe, subventions et autres transferts		344 966	905 130
Dépréciations et amortissements		259 808	243 261
Autres charges		81 236	109 656
Pertes de change		-	103 052
Charges financières		16 472	14 803
TOTAL DES CHARGES	22	21 082 186	22 292 161
EXCÉDENT DE L'EXERCICE		4 056 150	1 262 878

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

III. ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(Exprimé en \$US)

	Note	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		15 829 843	14 536 153
Restitution des fonds aux donateurs		(471)	(46 298)
Autres ajustements		—	77 110
Total des éléments comptabilisés directement dans l'actif net		(471)	30 812
Excédent de l'exercice		4 056 150	1 262 878
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice		4 055 679	1 293 690
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	20	19 885 522	15 829 843

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE
(Exprimé en \$US)

	Note	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Excédent de l'exercice		4 056 150	1 262 878
Dépréciations et amortissements		259 808	243 261
Pertes sur cessions		898	3 001
Diminution (Augmentation) des stocks	7	2 945	(5 110)
Diminution (Augmentation) des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	8	883 498	(911 062)
Diminution (Augmentation) des créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	9	16 150	(8 178)
Diminution (Augmentation) des paiements anticipés	10	278 413	(223 409)
(Augmentation) Diminution des autres créances	11	(60 711)	158 295
(Augmentation) de la créance de l'UNESCO	12	(6 170 096)	(1 213 892)
(Diminution) Augmentation des comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et des charges à payer	15	(410 825)	202 587
Augmentation des prestations dues au personnel (courantes)	16	100 233	180 623
(Diminution) Augmentation des conditions sur les contributions volontaires	17	(1 373 099)	1 882 145
(Diminution) des versements anticipés	18	(7 268)	(356 749)
(Diminution) des autres passifs à court terme	19	(28 010)	(55 125)
Augmentation des prestations dues au personnel (non courantes)	16	92 104	76 654
Restitution des fonds aux donateurs		(471)	(46 298)
Incidence des taux de change sur les activités d'exploitation		(1 451 841)	177 888
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		(3 812 122)	1 367 509
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	(112 891)	(247 032)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	14	(23 474)	(81 569)
Acquisitions de placements		(9 373 220)	(5 000 000)
Rachats de placements		10 868 550	5 000 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement		1 358 965	(328 601)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :			
Transferts vers l'actif net		—	77 110
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement		—	77 110
(Diminution) Augmentation nette de la trésorerie		(2 453 157)	1 116 018
Trésorerie au début de l'exercice		11 425 634	10 360 100
Incidence des taux de change sur la trésorerie		735 410	(50 484)
Trésorerie à la fin de l'exercice	5	9 707 887	11 425 634

214 656 \$US d'intérêts reçus sont inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (2019 : 242 145 \$US). Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

V. ÉTAT DE LA COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET LES MONTANTS RÉELS

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPE) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(Exprimé en \$US)

	AFFECTATIONS			CHARGES			BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES	
	Conseil d'administration Résolution 563	Ajustements additionnels / Autres ajustements*	Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 576	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds		Total
A. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE BASE								
I. Opérations de programme								
Coopération technique et renforcement des capacités								
Formation	3 853 495	(587 152)	3 266 343	2 961 771	66 129	—	3 027 900	238 443
Coopération technique	3 867 104	(71 113)	3 795 991	4 008 337	13 075	—	4 021 412	(225 421)
Production et partage des connaissances								
Recherche et développement	3 336 528	(616 985)	2 719 543	2 578 350	123 414	—	2 701 764	17 779
Diffusion et promotion	2 862 031	(277 023)	2 585 008	2 354 370	110 088	—	2 464 458	120 550
Indemnités	—	—	—	220 831	—	—	220 831	(220 831)
Sous-total I	13 919 158	(1 552 273)	12 366 885	12 123 659	312 706	—	12 436 365	(69 480)
II. Conseil d'administration, direction et services financiers et administratifs								
Conseil d'administration	383 318	(299 610)	83 708	85 943	3 674	—	89 617	(5 909)
Direction	930 329	(60 300)	870 029	755 346	54 448	—	809 794	60 235
Services financiers et administratifs	2 000 088	(306 494)	1 693 594	1 422 636	118 889	—	1 541 525	152 069
Sous-total II	3 313 735	(666 404)	2 647 331	2 263 925	177 011	—	2 440 936	206 395
III. Investissement								
Perfectionnement du personnel	344 123	(36 300)	307 823	254 588	37 533	—	292 121	15 702
Rénovation d'un bâtiment	117 081	(46 103)	70 978	81 923	12 897	—	94 820	(23 842)
Systèmes d'information institutionnels	465 842	(219 313)	246 529	308 424	17 473	—	325 897	(79 368)
Sous-total III	927 046	(301 716)	625 330	644 935	67 903	—	712 838	(87 508)
SOUS-TOTAL, A. Programme de fin. de base	18 159 939	(2 520 393)	15 639 546	15 032 519	557 620	—	15 590 139	49 407

À suivre

Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) - États financiers audités 2020

V. État de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels (Suite)

INSTITUT INTERNATIONAL DE PLANIFICATION DE L'ÉDUCATION (IIPÉ) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

(Exprimé en \$US)

	AFFECTATIONS				CHARGES			BUDGET FINAL MOINS CHARGES RÉELLES
	Conseil d'administration Résolution 563	Ajustements additionnels / Autres ajustements*	Le Conseil d'administration a approuvé la Résolution 576	Décaissements	Engagements non liquidés	Éliminations inter-fonds	Total	
B. PROGRAMME DE FINANCEMENT DE PROJETS								
I. Opérations de programme								
a.								
Formation	1 939 151	(208 532)	1 730 619	1 611 599	175 613	(1 042 135)	745 077	985 542
Coopération technique	6 670 037	(1 745 812)	4 924 225	3 467 093	550 716	(1 391 998)	2 625 811	2 298 414
Sous-total I a.	8 609 188	(1 954 344)	6 654 844	5 078 692	726 329	(2 434 133)	3 370 888	3 283 956
b.								
Recherche et développement	347 709	76 735	424 444	313 273	78 940	(137 812)	254 401	170 043
Diffusion et promotion	229 326	2 533	231 859	201 090	14 636	(134 366)	81 360	150 499
Sous-total I b.	577 035	79 268	656 303	514 363	93 576	(272 178)	335 761	320 542
II. Direction et Services financiers et administratifs								
Conseil d'administration	—	—	—	—	—	—	—	—
Direction	—	—	—	—	—	—	—	—
Services financiers et administratifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme de Support des fonds	—	—	—	5 154	—	—	5 154	(5 154)
Compte du service du personnel	—	11 761	11 761	23 964	—	—	23 964	(12 203)
Sous-total II	—	11 761	11 761	29 118	—	—	29 118	(17 357)
SOUS-TOTAL, B Prog. de financement de projets	9 186 223	(1 863 315)	7 322 908	5 622 173	819 905	(2 706 311)	3 735 767	3 587 141
Éliminations Inter-fonds	(2 212 099)	(23 349)	(2 235 448)					(2 235 448)
TOTAL GÉNÉRAL	25 134 063	(4 407 057)	20 727 006	20 654 692	1 377 525	(2 706 311)	19 325 906	1 401 100

*Représentent les fluctuations du dollar, les activités complémentaires, le déficit (économies) des activités telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.

Note : la base budgétaire et la base comptable sont différentes. Le présent état de la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants réels est préparé sur la base du budget.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

VI. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Note 1 : Périmètre comptable et pouvoirs statutaires

L'Institut international de planification de l'éducation (IPE ou « l'Institut ») fait partie intégrante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO ou « l'Organisation »). L'UNESCO est considérée comme l'organe de contrôle de l'IPE. Ces états financiers sont inclus dans les états financiers consolidés de l'UNESCO.

L'Institut international de planification de l'éducation a été créé en 1963 dans le cadre de l'UNESCO, afin de promouvoir l'enseignement et la recherche sur la planification de l'éducation en relation avec le développement économique et social.

Les Statuts de l'IPE ont été approuvés et adoptés à la 12^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, tenue en 1962, par la résolution 1.213. Le Directeur général, conformément aux décisions de la Conférence générale, a autorisé l'IPE à fonctionner sur un Compte spécial.

L'Institut jouit d'une autonomie fonctionnelle en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. Le Conseil d'administration de l'IPE est composé de 12 membres, dont le Président et un Comité exécutif de quatre membres qui agissent au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Le Conseil approuve le programme et le budget annuels de l'Institut. Il approuve également le rapport annuel d'exécution du programme qui lui est présenté par le Directeur ou la Directrice.

Le siège de l'Institut est situé à Paris, en France (7-9 rue Eugène Delacroix). Il compte également deux bureaux situés à Buenos Aires (Argentine) et à Dakar (Sénégal).

Note 2 : Principales conventions comptables

Base de préparation et de présentation

Base de préparation

Les états financiers ont été établis selon le principe de la comptabilité d'exercice et de la continuité d'exploitation, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux règles de gestion financière des comptes spéciaux de l'IPE et au Règlement financier de l'UNESCO.

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon systématique dans la préparation et la présentation des présents états financiers.

Exercice financier

Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière des comptes spéciaux de l'IPE, l'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers sont établis sur une base annuelle.

Présentation et monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar des États-Unis (\$US), qui est également sa monnaie fonctionnelle.

Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises effectuées au cours de l'exercice sont converties en \$US, au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de l'opération. Les taux UNORE se rapprochent des taux du marché car ils sont fixés une fois par mois, et révisés en milieu de mois en cas de fluctuations importantes des taux de change relatifs aux différentes devises. Les éléments non

monétaires évalués au coût historique ou à la juste valeur dans une devise étrangère sont convertis en utilisant les taux UNORE en vigueur à la date de la transaction initiale ou lorsque la juste valeur a été déterminée. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en \$US, au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont constatés dans l'État de la performance financière.

Information sectorielle

Un secteur est une activité ou un groupe d'activités distinct dont l'information financière doit être présentée séparément.

Les secteurs de l'IIPÉ sont présentés par opération géographique ou par spécificité de programme. Ils forment un groupe d'actifs et d'opérations et sont clairement identifiés et définis par leurs domaines d'activité, et ils contribuent aux programmes et activités de l'Institut (voir note 28).

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'IIPÉ comprennent la trésorerie, les placements, les créances à recevoir résultant d'opérations avec contrepartie et sans contrepartie, les créances de UNESCO et les autres créances.

Actifs financiers entrant dans le champ d'application de la norme IPSAS 29 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente, selon le cas. L'IIPÉ a déterminé le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement. Le classement dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers sont acquis ; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances (P&C) sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, y compris les dépôts à terme, dont l'échéance initiale est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, et les comptes à terme. Ils sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés comme des actifs non courants. Les autres actifs financiers sont classés dans la catégorie des actifs courants.

Le tableau suivant présente la classification et l'évaluation des actifs financiers de l'IIPÉ :

Actifs financiers	Classification	Évaluation ultérieure
Trésorerie	P&C	Coût amorti
Placements	P&C	Coût amorti
Créances résultant d'opérations avec contrepartie directe	P&C	Coût amorti
Créances résultant d'opérations sans contrepartie directe	P&C	Coût amorti
Créance de l'UNESCO	P&C	Coût amorti
Autres créances	P&C	Coût amorti

Dépréciation des actifs financiers

L'IIPÉ vérifie à chaque date de clôture l'existence d'indices objectifs montrant qu'un actif financier s'est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme ayant subi une perte de valeur si, et seulement si, il existe une indication objective de sa dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif a un impact sur les flux de

trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de façon fiable.

La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé dans l'excédent ou le déficit. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue en raison d'un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou réduite en adaptant le compte de provision. Si une radiation est recouvrée par la suite, le recouvrement est crédité au revenu dans l'excédent ou le déficit.

Passifs financiers

Les passifs financiers de l'IIPÉ comprennent les comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer, la dette envers l'UNESCO et d'autres passifs courants.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

L'IIPÉ a classé tous ses passifs financiers au coût amorti.

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'excédent ou le déficit lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi qu'à travers le processus d'amortissement de la méthode de l'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et des frais ou coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie

Il s'agit de l'argent en caisse. La trésorerie qui ne peut être dépensée qu'à des fins spécifiques, est considérée comme affectée.

Placements

Les placements classés dans les P&C sont principalement des dépôts à terme d'une durée initiale supérieure à trois mois mais inférieure à un an et des comptes à terme, qui sont des placements pouvant être réalisés dans un délai de 12 mois. Ces instruments financiers sont détenus auprès de groupes bancaires internationaux auxquels sont attribués des plafonds de dépôt conformément à la politique de placements de l'UNESCO.

L'IIPÉ classe ses placements en tant que P&C qui sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir [note 6](#)).

Les investissements dont l'échéance est supérieure à 12 mois ou dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient réalisés dans les 12 mois à la date de clôture sont classés comme des actifs non courants. Les autres investissements sont classés comme des actifs courants.

Stocks

Les stocks détenus en vue d'une distribution gratuite ou quasi gratuite, la consommation dans la production de biens ou la prestation de services à titre gratuit ou quasi gratuit sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement en vigueur.

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur réalisable nette.

Les réductions de valeur du coût au coût de remplacement courant ou à la valeur de réalisation nette sont constatées dans l'état de la performance financière. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Créances à recevoir liées aux opérations sans contrepartie directe, créances à recevoir liées aux opérations avec contrepartie directe et autres créances

Les créances sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis leur valeur comptable est ajustée pour tenir compte de toute provision pour montants estimés irrécouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il est objectivement prouvé, sur la base d'un examen des montants en souffrance à la date de clôture, que l'IIPÉ ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions initiales des créances. Le niveau des créances liées aux contributions volontaires ne nécessite pas d'actualisation.

Les créances sont classées en courant et en non-courant sur la base des montants en attente de réception.

Paiements et versements anticipés

Paiements anticipés

L'IIPÉ avance des fonds au personnel et à des tiers dans le cadre de contrats sans échange pour l'exécution de ses programmes et activités. De tels transferts au personnel et aux tiers sont considérés comme des paiements anticipés si les conditions relatives aux actifs transférés ne sont pas remplies à la date de clôture.

Versements anticipés

Un passif est comptabilisé pour les montants reçus de donateurs lorsque aucun accord contraignant n'existe lors de la réception de l'actif du donateur. Il en est ainsi principalement dans le cas des accords-cadres et autres contributions volontaires, où les fonds peuvent être reçus avant qu'un accord ne soit conclu sur l'affectation de la contribution reçue du donateur. Les contributions obligatoires reçues avant le début de l'exercice budgétaire concerné sont enregistrées à l'actif et un passif correspondant est comptabilisé comme un reçu anticipé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.

Les biens patrimoniaux ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, mais une information appropriée est fournie dans les notes aux états financiers.

Acquisitions

Le coût d'une immobilisation corporelle est comptabilisé comme un actif s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cette immobilisation iront à l'Institut et si son coût peut être évalué de façon fiable.

Lorsqu'un actif est donné, son coût initial est évalué comme étant la juste valeur de l'actif à la date d'acquisition.

Les améliorations locatives sont initialement comptabilisées au coût et ensuite présentées au coût amorti.

Cessions

Les gains et pertes sur cession sont déterminés en comparant les produits à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Coûts ultérieurs

Les coûts encourus après l'acquisition initiale ne sont capitalisés que lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs ou un potentiel de service associé à l'élément iront à l'Institut et que son coût peut être évalué de façon fiable.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour toutes les immobilisations corporelles autres que les terrains, à des taux qui permettent de comptabiliser le coût des actifs à leur valeur résiduelle estimée sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'actifs ont été estimées comme suit :

Type d'actif	Durée de vie utile (en années)
Amélioration locative	15 à 50 (ou la durée la plus courte entre la durée du bail et la durée de vie utile)
Équipement de communication et informatique	4
Véhicules	5
Mobilier et accessoires	5
Autres équipements	5

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile des actifs sont revues et ajustées, le cas échéant, à la clôture de chaque exercice.

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations corporelles fait l'objet d'un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait ne pas être recouvrable. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. Toute provision pour la dépréciation est incluse dans l'état de la performance financière. Une perte de valeur comptabilisée précédemment n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. À cette fin, toutes les immobilisations corporelles sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé et la dépréciation. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées dans les états financiers s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus ou le potentiel de service iront à l'IIPÉ et que le montant peut être mesuré de manière fiable. Actuellement, l'IIPÉ ne reconnaît que les logiciels comme actifs incorporels, car les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Acquisition et mise au point de logiciels

Les licences de logiciels informatiques acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour l'acquisition et la mise en service du logiciel spécifique. Les coûts directement liés à la mise au point de logiciels utilisés par l'IIPÉ sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les coûts directs comprennent les charges du personnel de la mise au point des logiciels et les frais généraux qui peuvent être directement attribués à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui permettent d'amortir le coût ou la valeur des immobilisations sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile des principales catégories d'immobilisations incorporelles ont été estimées comme suit :

Catégorie d'immobilisations incorporelles	Durée de vie utile (en années)
Logiciels acquis séparément	5
Logiciels mise au point à l'interne	5
Licences et droits	2 à 6 ans (ou durée de la licence ou du droit si plus court)

Prestations dues au personnel

L'Institut reconnaît les catégories suivantes de prestations dues au personnel :

Prestations dues au personnel courantes

Les prestations dues au personnel courantes doivent être réglées dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des droits accumulés aux taux de rémunération en vigueur. Elles comprennent les avantages liés au premier emploi (primes d'affectation), les avantages mensuels réguliers (salaires, traitements, indemnités), les absences rémunérées (vacances accumulées) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'étude, congés dans les foyers, etc.).

Une charge est comptabilisée lorsque les employés rendent des services à l'Institut et un passif est comptabilisé pour tout droit qui n'a pas été réglé à la date de clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des avantages sociaux qui sont payables après la fin de l'emploi.

L'Institut, qui fait partie intégrante de l'UNESCO, participe à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « La Caisse »), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale, intergouvernementale qui

participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

En outre, l'Institut participe au programme d'assurance maladie après la cessation de service de l'UNESCO (ASHI). L'UNESCO offre une couverture d'assurance maladie au personnel retraité et aux personnes à leur charge. Le droit de bénéficier de cette couverture (ASHI) est acquis et accumulé pendant le service actif des retraités à l'Institut. Les contributions de l'Institut au programme ASHI de l'UNESCO consistent en des contributions à la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO, évaluées conformément au Règlement de la Caisse d'assurance-maladie de l'UNESCO.

La CCPNU et le programme ASHI exposent tous deux les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés actuels et anciens d'autres organisations participant aux plans, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du plan et les coûts aux organisations individuelles participant aux plans. L'IIPÉ, tout comme les autres organisations participant aux régimes, n'est pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'IIPÉ dans l'obligation de prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés aux régimes avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. Par conséquent, l'IIPÉ a traité les deux régimes comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39 - Avantages du personnel. Les cotisations de l'IIPÉ aux deux régimes au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des charges de personnel dans l'état de la performance financière.

Autres prestations dues au personnel (non courantes)

Les autres prestations dues au personnel non courantes sont des avantages dont le règlement est attendu plus de 12 mois après la fin de l'exercice de référence. Il s'agit des primes de rapatriement. Le passif comptabilisé pour ces autres avantages à long terme est la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les intérêts débiteurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les gains ou pertes actuariels découlant des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience sont constatés dans l'état de la performance financière.

Taxe

L'Institut bénéficie du privilège de l'exonération fiscale. À ce titre, les avoirs, produits et autres biens de l'Institut sont exonérés de tout impôt direct.

Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont comptabilisées pour des dépenses à venir dont le montant ou l'échéance est incertain lorsqu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ; il est probable que des dépenses seront nécessaires pour régler l'obligation et une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation.

Aucune provision n'est constituée pour les pertes d'exploitation futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les passifs éventuels sont indiqués lorsqu'une obligation possible est incertaine mais peut être mesurée, ou lorsque l'IIPÉ a une obligation actuelle mais ne peut pas mesurer de manière fiable la sortie possible de ressources.

Comptabilisation des produits

Produits des opérations sans contrepartie

Les produits des opérations sans contrepartie sont évalués en fonction de l'augmentation des actifs nets constatée. Lorsque les critères complets de comptabilisation d'un actif en vertu d'un accord de non-échange ne sont pas remplis, un droit contractuel peut être divulgué. Les produits des opérations sans contrepartie directe sont les suivants :

- Allocation financière de l'UNESCO

Les contributions obligatoires mises à disposition par l'UNESCO en vertu d'un accord spécifique signé et présentées comme allocations financières de l'UNESCO dans l'état de la performance financière sont approuvées pour chaque exercice financier et sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice de référence dès que les montants sont communiqués à l'Institut.

- Contributions volontaires

Les contributions volontaires et autres transferts appuyés par des accords exécutoires sont comptabilisés à titre de produits lorsque l'accord devient contraignant et où le contrôle de l'actif sous-jacent est obtenu, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés qui exige la comptabilisation d'un passif. Les contributions volontaires du financement de base sont des contributions non affectées qui sont accordées à l'IIPÉ et allouées conformément aux résolutions du conseil d'administration de l'IIPÉ. Les contributions volontaires extrabudgétaires (c'est-à-dire le financement de projets) sont affectées à des programmes et projets spécifiques. Les contributions volontaires extrabudgétaires inter-organisations font référence aux contributions d'autres organisations des Nations Unies.

Les conditions sont imposées par les donateurs sur l'utilisation des contributions, notamment une obligation de résultat consistant à utiliser le don d'une manière précise et une obligation de retour exécutoire de rendre le don s'il n'est pas utilisé de la manière prévue. Le montant comptabilisé au passif est la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler l'obligation à la date de clôture.

Au fur et à mesure que l'IIPÉ remplit les conditions relatives aux contributions volontaires en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, la valeur comptable du passif est réduite et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

Les contributions volontaires telles que les engagements et autres promesses de dons qui ne sont pas appuyés par des accords contraignants sont comptabilisées en tant que produits lorsqu'elles sont reçues.

- Contributions en nature

Les contributions en nature de biens qui appuient directement les opérations et les activités approuvées et qui peuvent être évaluées de façon fiable sont comptabilisées et évaluées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent l'utilisation de locaux et de services publics. Dans le cas de l'utilisation de locaux, la valeur de la contribution se repose sur le taux commercial de location de l'immeuble.

Les contributions en nature des services, tels que les services des bénévoles, ne sont pas comptabilisées.

Produits des opérations avec contrepartie directe

Les autres sources de produits des opérations avec contrepartie directe sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées à mesure que les biens et les services sont livrés.

Charges

Les charges sont des diminutions des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de la

période comptable sous la forme de sorties de fonds ou de consommation d'actifs ou de dettes contractés qui se traduisent par une diminution de l'actif net. Les charges sont comptabilisées lorsque l'opération ou l'événement à l'origine de la charge se produit, et la comptabilisation de la charge n'est donc pas liée au moment où la trésorerie ou son équivalent est reçu ou payé.

Les charges liées aux accords de financement sans contrepartie sont comptabilisées lorsque le financement est légalement en vigueur, sauf si l'accord établit une condition sur les actifs transférés. Dans ce cas, les charges sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont rendus et que les conditions relatives aux actifs transférés sont remplies conformément aux termes de l'accord. Les paiements anticipés sont amortis sur la base de preuves objectives afin de refléter le risque de non-recouvrement.

Lorsque des produits sont constatés à partir de contributions en nature, une charge correspondante est également comptabilisée dans les états financiers.

Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IIPE et facturés mais pas encore payés à la date de clôture.

Les charges à payer sont des passifs financiers pour des biens et des services qui ont été reçus par l'IIPE et qui n'ont pas été payés par l'IIPE ni facturés à la date de clôture.

Contrats de location

Les contrats de location conclus pour des équipements ou des locaux à usage de bureaux sont classés comme des contrats de location simple car ces accords ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété.

Comparaison du budget

Le budget et la base comptable de l'Institut diffèrent. Le budget qui comprend le financement de base et les programmes de financement de projets sont approuvés par le conseil d'administration de l'IIPE et est utilisés aux fins de l'état V, conformément à la norme IPSAS 24.

Les crédits sont disponibles pour engagement pendant l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent et pendant douze mois supplémentaires.

Le budget est approuvé sur une base de trésorerie modifiée, selon laquelle les recettes sont budgétisées lorsqu'il est prévu de recevoir des espèces et les dépenses sont budgétisées lorsqu'il est prévu d'effectuer des paiements. Les dépenses sont classées entre le financement de base et le programme de financement de projets.

Note 3 : Estimations comptables, hypothèses et jugements

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS exige d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs à la fin de l'exercice de référence. Toutefois, l'incertitude entourant ces hypothèses et estimations pourrait entraîner des résultats nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs ou des passifs concernés au cours des prochains exercices.

Les domaines dans lesquels les estimations, les hypothèses ou les jugements sont importants pour les états financiers de l'IIPE comprennent, sans s'y limiter, le calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux, les provisions pour litiges et les prestations dues au personnel. Les changements d'estimations sont reflétés dans l'année au cours de laquelle ils sont connus.

En outre, au début du mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'épidémie de COVID-19 était une pandémie. Les réponses à la propagation du COVID-19 ont entraîné une augmentation significative de l'incertitude et de la volatilité économiques (c'est-à-dire : taux d'intérêt,

taux de change, budgets des gouvernements/partenaires, etc.) L'impact sur les estimations, les hypothèses et les jugements de l'IIPE est actuellement limité, mais il est actuellement difficile d'estimer de manière fiable la durée ou la gravité de la pandémie, ce qui pourrait avoir des impacts financiers à l'avenir.

Jugements

Calcul des contributions en nature pour l'utilisation des locaux

L'IIPE procède à une évaluation de la contribution en nature pour l'utilisation des locaux. Cet exercice est réalisé par des experts engagés par l'IIPE.

Les facteurs influant sur l'évaluation sont les suivants :

- la disponibilité de biens semblables à louer ;
- des espaces de bureaux partagés avec d'autres organisations.

Estimations et hypothèses

L'IIPE a fondé ses hypothèses et estimations sur les paramètres disponibles au moment de l'établissement des états financiers. Toutefois, les circonstances et les hypothèses relatives aux évolutions futures peuvent changer en raison de la conjoncture économique ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'IIPE.

Provisions pour litiges

Des provisions ont été constituées et la direction a établi une estimation fondée sur l'information disponible. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la date de clôture, et sont actualisées à la valeur actuelle lorsque l'effet est significatif. Des informations supplémentaires sur ces estimations des provisions sont fournies à la **Note 19**.

Prestations dues au personnel

Les prestations dues au personnel (PR et CAA) sont déterminées à l'aide d'une évaluation actuarielle, ce qui implique la formulation de diverses hypothèses sur des éléments financiers et non financiers qui peuvent différer des développements réels dans le futur, comme la détermination du taux d'actualisation, les futures augmentations de salaire, les taux de mortalité et les futures augmentations de coûts. Le passif des avantages sociaux des employés est très sensible à la variation de ces hypothèses et certaines d'entre elles sont revues à chaque date de clôture. Les détails sur les avantages sociaux des employés sont fournis dans la **Note 16**.

Note 4 : Normes comptables publiées

Normes comptables adoptées au cours de l'année

Il n'y a pas de nouvelles normes comptables ou de modifications qui sont en vigueur dans l'année en cours.

Normes comptables publiées et à adopter ultérieurement

- IPSAS 42 - Avantages sociaux : cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après. La norme établit des principes et des exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des avantages sociaux dans les états financiers. L'IIPE a estimé que l'adoption de cette norme n'aura pas d'impact sur les états financiers.
- IPSAS 41 - Instruments financiers : cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2023 ou après. La norme établit les principes de présentation des actifs et passifs financiers pour l'évaluation des montants, de l'échéancier et de l'incertitude des flux de trésorerie futurs d'une entité. L'IIPE n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de cette norme.
- IPSAS 2 - Flux de trésorerie : Variations des passifs découlant des activités de financement : la

modification de cette norme est en vigueur pour l'exercice commençant au 1^{er} janvier 2021 ou après. L'amendement établit les exigences en matière d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie et les variations hors trésorerie. La nouvelle norme n'aura pas d'impact comptable autre que l'augmentation des informations à fournir dans les états financiers.

Note 5 : Trésorerie

Exprimé en \$US	2020	2019
Comptes courants	9 707 887	11 425 634
Total de la Trésorerie	9 707 887	11 425 634

Au 31 décembre 2020, 5 734 337 \$US (2019 : 7 107 436 \$US) disponibles au titre des contrats en cours pour des projets assortis de conditions et néant (2019 : 7 268 \$US) reçus d'avance pour les années et programmes futurs sont considérés comme de l'encaisse affectée. Le solde restant, soit 3 973 550 \$US (2019 : 4 310 930 \$US), est destiné à d'autres opérations de programme et au Compte de réserve de stabilisation.

Note 6 : Placements

Exprimé en \$US	2020	2019
Fraction à court terme		
Prêts et créances (P&C)		
Comptes à terme	3 680 970	5 000 000
Dépôts à terme	—	5 580 350
Total de la fraction à court terme	3 680 970	10 580 350
Fraction à long terme P&C		
Comptes à terme	6 134 950	—
Total fraction à long terme	6 134 950	—
Total des placements	9 815 920	10 580 350

Le montant total à la fin de 2020 comprend l'investissement en 2020 d'un compte à terme de 6 134 950 \$US, générant un taux d'intérêt de 0,40 %, qui arrivera à échéance le 2 novembre 2027, et l'investissement de 3 680 970 \$US dans un compte à terme, générant un taux d'intérêt de 1,50 %, qui arrivera à échéance le 16 décembre 2021.

Note 7 : Stocks

Exprimé en \$US	2020	2019
Publications en vente	61 370	57 235
Publications destinées à la distribution	6 819	6 360
Stocks bruts	68 189	63 595
Dépréciation	(44 847)	(37 308)
Stocks nets	23 342	26 287

Les publications comprennent les publications destinées à la vente et les publications gratuites. Le coût des stocks comprend une dépréciation des stocks jusqu'à leur valeur nette de réalisation.

Le fonds de publications comprend la série *Principes de la planification de l'éducation*, et d'autres catégories telles que des documents de travail, des études de cas, des monographies et d'autres travaux réalisés par les chercheurs de l'Institut dans son domaine d'activité.

Note 8 : Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)

Exprimé en \$US	2020	2019
Contrats de financement de projets	795 180	1 699 338
Provision pour créances douteuses	(321 616)	(342 276)
Total des créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	473 564	1 357 062

La provision pour créances douteuses résultant d'opérations sans contrepartie directe est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des provisions et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables est lesuivant :

Exprimé en \$US	2020	2019
Solde d'ouverture	342 276	337 804
Ajouts	12 468	14 786
Recouvrements et radiations	(33 128)	(10 314)
Provision pour créances douteuses (opérations sans contrepartie directe)	321 616	342 276

Note 9 : Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)

Exprimé en \$US	2020	2019
Montants à recevoir pour biens et services	7 820	26 694
Provision pour créances douteuses	(7 432)	(10 156)
Créances à recevoir sur opérations avec contrepartie directe	388	16 538

La provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec contrepartie directe est un montant irrécouvrable, estimé sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Le détail des provisions et des reprises de provisions pour clients douteux et créances non recouvrables estle suivant :

Exprimé en \$US	2020	2019
Solde d'ouverture	10 156	12 362
Ajouts	3 457	4 703
Recouvrements et radiations	(6 181)	(6 909)
Provision pour créances douteuses (opérations avec contrepartie directe)	7 432	10 156

Note 10 : Paiements anticipés

Exprimé en \$US	2020	2019
Avances au personnel	20 300	183 661
Autres avances	150 392	265 444
Total des paiements anticipés	170 692	449 105

Les avances consenties au personnel concernent les avances au titre de frais de voyage des membres du personnel, tandis que les autres avances concernent des paiements anticipés pour des biens et services nonencore fournis.

Note 11 : Autres créances

Exprimé en \$US	2020	2019
Créances de TVA	188 385	98 310
Intérêts cumulés	1 513	30 877
Total des autres créances	189 898	129 187

L'IIPÉ bénéficie du privilège de l'exonération fiscale ; toutefois, il paie en espèces la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due à ses fournisseurs et entrepreneurs. Les créances de TVA concernent la TVA à récupérer auprès des autorités fiscales (le gouvernement français).

Les intérêts cumulés concernent les comptes à terme arrivant à échéance en 2021 et 2027 (voir [Note 6](#)).

Note 12 : Créance de l'UNESCO

Exprimé en \$US	2020	2019
Créances de l'UNESCO	7 315 654	1 145 558
Total des créances de l'UNESCO	7 315 654	1 145 558

La créance de l'UNESCO représente les paiements effectués par l'IIPÉ au nom du Siège social de l'UNESCO ou bureaux hors Siège. Les soldes sont convenus par les deux parties et sont remboursés sur demande.

Note 13 : Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles par catégorie d'actifs au cours de l'exercice est la suivante :

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et équipement informatique	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicules	Total
1^{er} Janvier 2020						
Valeur d'acquisition	696 680	1 347 234	107 627	132 414	22 202	2 306 157
Amortissements cumulés	(42 467)	(1 008 072)	(57 783)	(127 468)	(19 612)	(1 255 402)
Valeur comptable	654 213	339 162	49 844	4 946	2 590	1 050 755
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020						
Acquisitions	8 666	104 225	-	-	-	112 891
Cessions	-	(131 208)	(461)	(85 410)	-	(217 079)
Amortissements des cessions	-	119 647	461	81 603	-	201 711
Dotations aux Amortissements	(46 686)	(163 393)	(17 034)	(1 139)	(2 590)	(230 842)
Total des mouvements au 31 Décembre 2020	(38 020)	(70 729)	(17 034)	(4 946)	(2 590)	(133 319)
Valeur d'acquisition	705 346	1 320 251	107 166	47 004	22 202	2 201 969
Amortissements cumulés	(89 153)	(1 051 818)	(74 356)	(47 004)	(22 202)	(1 284 533)
Valeur comptable	616 193	268 433	32 810	-	-	917 436

Exprimé en \$US	Améliorations locatives	Matériel et équipement informatique	Meubles et accessoires	Autres équipements	Véhicules	Total
1^{er} Janvier 2019						
Valeur d'acquisition	606 685	1 278 166	104 071	132 874	22 202	2 143 998
Amortissements cumulés	-	(932 460)	(41 024)	(124 605)	(15 171)	(1 113 260)
Valeur comptable	606 685	345 706	63 047	8 269	7 031	1 030 738
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020						
Acquisitions	89 995	153 481	3 556	-	-	247 032
Cessions	-	(84 413)	-	(460)	-	(84 873)
Amortissements des cessions	-	81 611	-	261	-	81 872
Dotations aux Amortissements	(42 467)	(157 223)	(16 759)	(3 124)	(4 441)	(224 014)
Total des mouvements au 31 Décembre 2020	47 528	(6 544)	(13 203)	(3 323)	(4 441)	20 017
Valeur d'acquisition	696 680	1 347 234	107 627	132 414	22 202	2 306 157
Amortissements cumulés	(42 467)	(1 008 072)	(57 783)	(127 468)	(19 612)	(1 255 402)
Valeur comptable	654 213	339 162	49 844	4 946	2 590	1 050 755

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de biens patrimoniaux à déclarer, comme au 31 décembre 2019. L'Institut a construit des améliorations locatives dans ses locaux à Paris (France). Au 31 décembre 2020, l'IIPÉ détient des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage pour une valeur brute (811 161 \$US)

Note 14 : Immobilisations incorporelles

Exprimé en \$US	Logiciels	Logiciels (travaux en cours)	Total
Au 1^{er} Janvier 2020			
Valeur d'acquisition	144 826	79 073	223 899
Amortissements cumulés	(19 247)	—	(19 247)
Valeur comptable	125 579	79 073	204 652
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020			
Acquisitions	—	23 474	23 474
Dotations aux Amortissements	(28 965)	—	(28 965)
Total mouvements 12 mois au 31 Décembre 2020	(28 965)	23 474	(5 491)
Au 31 Décembre 2020			
Valeur d'acquisition	144 826	102 547	247 373
Amortissements cumulés	(48 212)	—	(48 212)
Valeur comptable	96 614	102 547	199 161

Exprimé en \$US	Logiciels	Logiciels (travaux en cours)	Total
Au 1^{er} Janvier 2019			
Valeur d'acquisition	—	142 330	142 330
Valeur comptable	—	142 330	142 330
Mouvements 12 mois au 31 Décembre 2019			
Acquisitions	53 007	28 562	81 569
Reclassements	91 819	(91 819)	—
Dotations aux Amortissements	(19 247)	—	(19 247)
Total mouvements 12 mois au 31 Décembre 2019	125 579	(63 257)	62 322
Au 31 décembre 2019			
Valeur d'acquisition	144 826	79 073	223 899
Amortissements cumulés	(19 247)	—	(19 247)
Valeur comptable	125 579	79 073	204 652

Note 15 : Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer

Exprimé en \$US	2020	2019
Courues	331 335	686 534
Fournisseurs à payer	14 431	70 057
Total des comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	345 766	756 591

Note 16 : Prestations dues au personnel

Exprimé en \$US	Évaluation actuarielle	Évaluation de l'IIPÉ	2020	2019
Salaires et remboursements	-	271 135	271 135	153 807
Congés annuels accumulés	637 900	-	637 900	618 092
Prime de rapatriement	54 103	-	54 103	91 006
Prestations dues au personnel (courantes)	692 003	271 135	963 138	862 905
Prime de rapatriement	1 243 901	-	1 243 901	1 151 797
Prestations dues au personnel (non courantes)	1 243 901	-	1 243 901	1 151 797
Total des prestations dues au personnel	1 935 904	271 135	2 207 039	2 014 702

Prestations dues au personnel – courantes

Les prestations dues au personnel comprennent les salaires et les indemnités, les indemnités pour frais d'études, les congés dans les foyers, les congés annuels accumulés (CAA) et la partie à court terme des primes de rapatriement.

Bien que les CAA soient entièrement inclus à court terme, conformément aux normes, l'IIPÉ n'ayant pas le droit inconditionnel de différer le règlement du passif d'au moins 12 mois, les paiements prévus au titre des CAA au cours du prochain exercice devraient s'élever à 31 515 \$US.

Congés annuels accumulés

Le personnel de l'IIPÉ peut accumuler les congés annuels non utilisés jusqu'à un maximum de 60 jours travaillés. En raison de la pandémie de COVID-19, il a été décidé que le personnel pourrait reporter jusqu'à 15 jours supplémentaires (en plus des 60 jours existants), à utiliser d'ici fin 2021.

Lors de la cessation de service, les membres du personnel ont le droit de recevoir une somme d'argent pour les CAA qu'ils détiennent jusqu'à 60 jours.

Prestations dues au personnel – non courantes

Les prestations dues au personnel non courantes concernent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages sociaux à long terme. Cela comprend la partie à long terme des primes de rapatriement.

Prime de rapatriement

Un membre du personnel ayant accompli un an de service continu en dehors du pays de son foyer officiel a droit, au moment de sa cessation de service, à une prime de rapatriement, payable sur la base des années et des mois de service admissibles accomplis en dehors du pays de son foyer officiel. Pour les membres du personnel éligibles engagés après le 1er juillet 2016, la prime est payable à partir de cinq années de service à l'étranger, selon le barème en vigueur. Les membres du personnel ont également droit au remboursement de leur frais de voyage et de déménagement pour le rapatriement au moment de leur départ de l'IIPÉ.

Évaluations actuarielles

Une évaluation actuarielle a été effectuée pour calculer le passif estimé de l'IIPÉ lié aux CAA et aux primes de rapatriement. Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur de ces prestations au 31 décembre 2020 :

Taux d'actualisation	0,70 % - le taux retenu se fonde sur la courbe de rendement Mercer au 31/12/2020 avec une maturité d'environ 10 ans (1,00% au 31/12/2019).
Taux d'inflation	1,75 % (1,75 % au 31/12/2019).
Tables de mortalité préretraite	Table de mortalité en service de l'ONU de 2019 pour le congé annuel et la prime de rapatriement
Taux d'augmentation salariale	2,00 % pour les congés annuels (2019 : 2 %) et pour la prime de rapatriement une augmentation linéaire de 1,21 % à 1,75 % entre 2020 et 2030 et 1,75 % par an à partir de 2030 et au-delà (1,75 % au 31/12/2019).
Age de la retraite	65 ans pour tous les employés.
Chiffre d'affaires	Basé sur une étude des taux de rotation du personnel de l'UNESCO de 2017 à 2019.
Prime de rapatriement	On suppose que 75 % des membres du personnel admissible aux primes de rapatriement au moment de leur départ font effectivement valoir leurs droits (75 % au 31/12/2019). Les frais de voyage de rapatriement et de déménagement sont estimés à 5 916 \$US pour les membres du personnel sans personnes à charge et à 7 718 \$US pour les membres de personnel ayant au moins une personne à charge (respectivement 5 916 \$US et 7 718 \$US au 31/12/2019).
Congés annuels accumulés	Comme l'accumulation des congés annuels par les personnels reste historiquement stable d'une année sur l'autre, le solde total accumulé devrait être une prestation à long terme accordée aux membres du personnel lors de leur départ de l'IIPÉ.

Les tableaux et le texte suivants donnent des renseignements et des analyses complémentaires sur le passif de prestations dues au personnel calculé par les actuaires :

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2020 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	618 092	1 242 803	1 860 895
Prestations dues au personnel	618 092	1 242 803	1 860 895
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	44 306	57 163	101 469
Intérêts débiteurs	5 804	11 974	17 778
Prestations versées	(66 801)	(42 394)	(109 195)
Perte actuarielle	12 680	28 458	41 138
Différence de change	23 819	-	23 819
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	637 900	1 298 004	1 935 904

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2019 Total
Obligation au titre des prestations définies 1 ^{er} janvier	560 437	1 120 568	1 681 005
Prestations dues au personnel	560 437	1 120 568	1 681 005
Mouvements de l'exercice clos le 31 décembre			
Coût des services	34 551	70 071	104 622
Intérêts débiteurs	9 578	19 212	28 790
Prestations versées	(22 543)	(51 919)	(74 462)
Perte actuarielle	39 671	84 871	124 542
Différence de change	(3 602)	-	(3 602)
Obligation au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 décembre	618 092	1 242 803	1 860 895

La perte actuarielle comptabilisée pour les obligations au titre de CAA et des prestations de rapatriement s'élève à 41 138 \$US pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la perte actuarielle pour le CAA et les obligations de prestations de rapatriement s'élève à 124 542 \$US.

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2020 Total
Coût des services	44 306	57 163	101 469
Intérêts débiteurs	5 804	11 974	17 778
Perte actuarielle	12 680	28 458	41 138
Total des charges comptabilisées pour l'exercice	62 790	97 595	160 385

Exprimé en \$US	Congés annuels accumulés	Prime de rapatriement	2019 Total
Coût des services	34 551	70 071	104 622
Intérêts débiteurs	9 578	19 212	28 790
Perte actuarielle	39 671	84 871	124 542
Total des charges comptabilisées pour l'exercice	83 800	174 154	257 954

La participation escomptée de l'IIPPE, en 2021, au titre de CAA et des primes de rapatriement, s'élève respectivement à 31 515 \$US et 54 103 \$US, ce qui représente les versements de prestations attendues pour l'année.

Assurance maladie après la cessation de service

Les contributions versées au cours de l'année s'élèvent à 360 049 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les contributions s'élèvent à 336 632 \$US.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

1. L'IIPPE participe à l'obligation financière de l'UNESCO envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou « la Caisse ») qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux employés des prestations de retraite, de décès, d'invalidité et autres prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation, multi-employeurs, à prestations définies. Comme le précise l'article 3(b) des statuts de la Caisse, l'affiliation à la Caisse est ouverte aux institutions spécialisées et à toute autre organisation internationale, intergouvernementale qui participe au régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi des Nations Unies et des institutions spécialisées.

2. La Caisse expose les organisations participantes à des risques actuariels liés aux employés actuels et anciens d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour attribuer l'obligation, les actifs du régime et les coûts aux différentes organisations participant à la Caisse. L'UNESCO et la Caisse, à l'instar des autres organisations qui y participent, ne sont pas en mesure d'identifier la part proportionnelle de l'IIPPE dans l'obligation de prestations définies, les actifs du régime et les coûts associés au régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. Par conséquent, l'IIPPE a traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, Avantages du personnel. Les contributions de l'IIPPE au Fonds au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des charges dans l'état de la performance financière.

3. Le Règlement de la Caisse stipule que le Conseil de pension doit faire procéder à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'Actuaire-conseil. La pratique du Conseil de pension a été de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode de

l'agrégat du groupe ouvert. L'objectif principal de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour faire face à ses engagements.

4. L'obligation financière de l'IIPÉ à l'égard de la Caisse consiste en sa cotisation obligatoire, au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations affiliées), ainsi qu'en sa part de tout versement compensatoire actuariel en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse des pensions. Ces paiements compensatoires ne sont dus que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26, après avoir déterminé qu'il y a lieu de procéder à des paiements compensatoires sur la base d'une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date d'évaluation. Chaque organisation affiliée contribue à ce déficit d'un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

5. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été effectuée au 31 décembre 2019, et un report des données de participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 a été utilisé par la Caisse pour ses états financiers de 2020.

6. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné lieu à un ratio de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement futur des pensions, de 144,2 % (139,2 % dans l'évaluation de 2017). Le ratio de capitalisation était de 107,1 (102,7 % dans l'évaluation 2017) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.

7. Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs dépassait la valeur actuarielle de toutes les charges à payer au titre du régime. En outre, la valeur marchande de l'actif dépassait également la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés à la date d'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué la disposition de l'article 26.

8. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel, que ce soit pendant la durée de fonctionnement de la Caisse ou à la suite de sa dissolution, les paiements requis de chaque organisation membre au titre du déficit seraient fondés sur la proportion des cotisations de cette organisation membre par rapport au total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le total des contributions versées au Fonds au cours des trois années précédentes (2017, 2018 et 2019) s'est élevé à 7 546,92 millions \$US, dont 2,23 % ont été versés par l'UNESCO.

9. L'affiliation à la Caisse peut prendre fin par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Conseil de pension. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date de la résiliation est versée à l'ancienne organisation affiliée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, conformément à un arrangement mutuellement convenu entre l'organisation et la Caisse. Le montant est déterminé par le Conseil de pension de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de la cessation de service ; aucune partie de l'actif qui excède le passif n'est incluse dans le montant.

10. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies effectue un audit annuel de la Caisse et fait rapport au Conseil de pension et à l'Assemblée générale des Nations Unies sur cet audit chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements et ceux-ci peuvent être consultés en visitant le site Internet de la Caisse.

11. Les cotisations versées par l'Institut au cours de l'année s'élèvent à 2 105 333 \$US. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les contributions se sont élevées à 1 992 462 \$US.

Note 17 : Conditions sur les contributions volontaires

Exprimé en \$US	2020	2019
Conditions sur les contributions volontaires		
1 ^{er} Janvier	7 107 436	5 225 291
Mouvements pour l'exercice clos le 31 décembre		
Montants comptabilisés au titre des produits	(5 441 698)	(4 893 091)
Nouvelles contributions reçues	4 068 599	6 775 236
Condition sur les contributions volontaires à l'exercice clos le 31 décembre	5 734 337	7 107 436

L'Institut comptabilise les conditions applicables aux contrats à titre de passif. Les donateurs imposent des conditions à l'utilisation des fonds, notamment une obligation de résultats, en utilisant les fonds d'une manière précise, et l'obligation exécutoire de restituer les fonds s'ils ne sont pas utilisés de la manière prévue. Le montant comptabilisé à titre de passif représente la meilleure estimation du montant nécessaire pour éteindre l'obligation à la date de clôture. Au fur et à mesure que l'Institut remplit les conditions relatives à ces projets ou contrats en s'acquittant de ses obligations selon les modalités spécifiées, le solde du passif est réduit et un montant de produits égal à cette réduction est comptabilisé.

En 2020, l'IIPE a comptabilisé comme produits un montant de 5 441 698 \$US : 2 833 405 \$US pour la Convention 2020-2023 de l'Agence française de développement (AFD) (financement de base de la France) ; 710 773 \$US pour le projet Plateforme d'expertise en formation professionnelle (PEFOP) de l'AFD ; 1 337 661 \$US pour le projet AFD Qualité ; 184 938 \$US pour les projets AFD au Burkina Faso et 91 285 \$US pour le Programme annuel de formation (PFA) et 283 636 \$US pour les projets du ministère de l'Éducation, et de la Formation Technique et Professionnelle au Burundi.

Les nouvelles contributions reçues en 2020 s'élèvent à 4 068 599 \$US : 2 833 405 \$US pour le financement de base de la Convention AFD 2020-2023 ; 535 243 \$US pour le financement de l'UE au titre des instruments de politique étrangère ; 397 595 \$US pour le projet Near de l'UE ; 274 668 \$US pour les projets de l'AFD au Burkina Faso ; et 27 688 \$US pour le PFA.

Note 18 : Versements anticipés

L'Institut comptabilise à titre de passif les avances de paiement reçues pour les années à venir et dans le cadre des futures activités de programme. Le montant en 2020 pour les versements anticipés est de zéro.

Exprimé en \$US	2020	2019
Contributions volontaires reçues d'avance	-	7 268
Versements anticipés	-	7 268

Note 19 : Autres passifs courants

L'Institut comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation juridique actuelle résultant d'un événement passé.

Une meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de ces obligations a été incluse dans ces états financiers, mise à jour au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le montant total comptabilisés'élève à 519 598 \$US (480 450 \$US en 2019).

Exprimé en \$US	2020	2019
Provision pour litiges	519 598	480 450
Produits différés	121 680	188 838
Total des autres passifs courants	641 278	669 288

Les produits différés de 121 680 \$US (2019 : 188 838 \$US) correspondent à la réception de trésorerie à l'avance pour des services qui devraient être fournis en 2021.

Mouvements dans les provisions pour litiges :

Exprimé en \$US	2020
Au 1^{er} Janvier 2020	
Partie courante	480 450
Partie non-courante	—
Total	480 450
Mouvements au cours de l'année	39 148
Au 31 Décembre 2020	
Partie courante	519 598
Partie non-courante	—
Total	519 598

Note 20 : Actif net

Exprimé en \$US	1 ^{er} Janvier 2020 Réserve d'ouverture	Excédent / (Déficit) pour l'année	Autres ajustements aux réserves	31 Décembre 2020
Compte de réserve de stabilisation	10 017 570		810 129	10 827 699
Excédent accumulé	5 812 273	4 056 150	(810 600)	9 057 823
Total de l'actif net	15 829 843	4 056 150	(471)	19 885 522

L'excédent accumulé comprend les surplus accumulés au cours des exercices précédents. Ces excédents peuvent être reportés d'un exercice à l'autre.

Le tableau suivant donne le détail des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Exprimé en \$US	1 ^{er} Janvier 2019 Réserve d'ouverture	Excédent / (Déficit) pour l'année	Autres ajustements aux réserves	31 Décembre 2019
Compte de réserve de stabilisation	9 666 267	—	351 303	10 017 570
Excédent accumulé	4 869 886	1 262 878	(320 491)	5 812 273
Total de l'actif net	14 536 153	1 262 878	30 812	15 829 843

Conformément à la résolution 251 adoptée par le Comité exécutif du Conseil d'administration lors de sa 28^e session, en juin 1993, le Directeur de l'IIPE a créé un compte de réserve de stabilisation. Le compte vise à :

- fournir, grâce aux intérêts perçus, des ressources susceptibles de permettre à l'Institut de

financer son programme annuel à un niveau conforme aux attentes des États membres ;

- b) couvrir le paiement des indemnités de cessation de service et autres prestations dues aux membres du personnel qui partent à la retraite ou qui quittent l'Institut ;
- c) fournir des ressources, à partir du capital accumulé, afin de financer le programme annuel de l'Institut, en cas de conditions économiques ou financières exceptionnelles, étant entendu que ces ressources seront reversées au Compte dans un exercice financier n'excédant pas trois ans.

Le compte est administré conformément aux Règlements financiers et aux dispositions applicables au compte spécial de l'IIPÉ pour la planification de l'éducation. En 2020, un montant de 615 912 \$US (2019 : 591 157 \$US) représentant 5 % de la masse salariale de l'Institut de l'année précédente, et 240 017 \$US (2019 : 178 863 \$US) des gains d'intérêts sur les placements de l'année précédente ont été ajoutés à ce compte, conformément aux Règlements financiers du compte.

Exprimé en \$US	2020	2019
Solde de la réserve de stabilisation		
Compte au 1 ^{er} janvier	10 017 570	9 666 267
Transferts d'intérêts de l'année précédente	240 017	178 863
5 % de la masse salariale de l'année précédente de l'Institut	615 912	591 157
Sous-total	10 873 499	10 436 287
Indemnités de cessation	(45 800)	(418 717)
Total du compte de réserve de stabilisation	10 827 699	10 017 570

Note 21 : Produits

Exprimé en \$US	2020	2019
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	2 140 100
Contributions volontaires		
Contributions volontaires – Financement de base	13 754 874	10 546 632
Contributions volontaires – Financement de projets	3 529 531	6 237 117
Contributions volontaires – Fin. de projets interorganisationnel	1 097 383	1 318 530
Contributions volontaires en nature	2 034 771	1 887 397
Total des contributions volontaires	20 416 559	19 989 676
Autres activités génératrices de produits		
Activités génératrices de produits	449 419	894 761
Produits des services rendus	545 916	173 758
Total des autres activités génératrices de produits	995 335	1 068 519
Produits financiers	208 059	356 492
Autres produits	63 617	252
Gains de change	1 314 666	-
Total des produits	25 138 336	23 555 039

Les contributions volontaires en nature correspondent à la valeur marchande de la location des locaux de l'IIPÉ. L'Institut bénéficie de l'utilisation gratuite de ses locaux accordée à Dakar par le Bureau de

l'UNESCO à Dakar, à Paris par le gouvernement français et à Buenos Aires par le gouvernement argentin. Estimation de la valeur locative pour l'année : 54 177 \$US (Sénégal), 1 848 594 \$US (France) et 132 000 \$US (Argentine). La valeur locative estimée pour l'année 2019 s'élève à 45 253 \$US (Sénégal), 1 714 645 \$US (France) et 127 500 \$US (Argentine).

Les produits provenant des services rendus comprennent les services fournis aux partenaires internes et externes pour la consultation en vue d'activités de programme conformes au mandat de l'UNESCO, et en particulier à celui de l'IIPÉ. Il s'agit d'un revenu net après les éliminations interfonds.

Les activités génératrices de produits comprennent des programmes de formation offerts par l'IIPÉ sur la planification et la gestion de l'éducation auxquels participent des stagiaires du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires au financement de la présence des participants à ces programmes.

Note 22 : Charges

Exprimé en \$US	2020	2019
Coût des charges du personnel		
Personnel international et national	12 783 730	12 006 327
Personnel surnuméraire	774 717	765 806
Autres frais de personnel	504 665	444 021
Total des coûts des charges du personnel	14 063 112	13 216 154
Consultants, experts externes et frais de mission		
Consultants	1 914 743	1 859 883
Frais de mission du personnel	235 805	1 005 091
Délégués et missions individuelles externes	2 499	125 397
Autres contrats	95 639	144 449
Total des consultants, des experts externes et des frais de mission	2 248 686	3 134 820
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement		
Communications	97 775	144 314
Équipement	238 607	221 839
Contrats de location	2 114 764	1 958 546
Services publics	136 760	190 851
Entretien et réparations	31 292	62 666
Autres fournitures	112 024	112 997
Total des fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 731 222	2 691 213
Services contractuels		
Séminaires et réunions sous contrat	9 653	24 854
Production de documents sous contrat	17 026	31 216
Autres services contractuels	1 310 005	1 818 002
Total des services contractuels	1 336 684	1 874 072
Formations externes, subventions et autres transferts		
Contributions financières	-	6 389
Subventions et bourses	159 644	376 271
Formations et séminaires externes	185 322	522 470
Total des formations externes, subventions et autres transferts	344 966	905 130

Dépréciations et amortissements	259 808	243 261
Autres charges		
Autres charges d'exploitation	80 338	106 655
Perte sur cession	898	3 001
Total des autres charges	81 236	109 656
Pertes de change	-	103 052
Total des charges financières	16 472	14 803
Total des charges	21 082 186	22 292 161

Les charges sont ventilées selon leur nature. Elles concernent les paiements pour l'exécution du programme, le Conseil d'administration, les activités de la Direction et l'Administration. S'y ajoutent les charges de dépréciation et d'amortissement, de location d'installations, les pertes de change et les contrats de reproduction de documents qui constituent les stocks de l'IIPÉ.

Coût des charges du personnel

Les charges du personnel international et national comprennent les salaires, les ajustements pour affectation, les prestations, les pensions, et les cotisations aux régimes de santé des professionnels et des agents des services généraux. Ce poste comprend également les mouvements du passif actuariel pour les CAA et les primes de rapatriement. Les charges de personnel surnuméraire comprennent tous les coûts liés à l'emploi de personnel temporaire. Les autres charges de personnel comprennent le remboursement des fonds de prestations médicales et les demandes de remboursement de frais médicaux. Ce poste comprend également les frais de voyage du personnel qui ne sont pas liés aux frais de mission (congé dans les foyers, visites familiales, indemnité pour frais d'étude, entretiens, séparation).

Consultants, experts externes et frais de mission

Les charges relatives aux consultants représentent le coût de la passation de marché avec des consultants, y compris les frais d'assurance et de déplacement. Les frais de mission du personnel représentent les frais de mission et de formation du personnel et des agents surnuméraires de l'IIPÉ. Il s'agit principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières. Les frais de mission des délégués et des personnes externes sont les frais de voyage et les indemnités journalières des représentants, des délégués, des personnes physiques et autres (c'est-à-dire les non-fonctionnaires).

Fournitures, consommables et autres coût de fonctionnement

Les charges de communication concernent principalement les frais de téléphone ainsi que les frais postaux ou de transport. Les charges d'équipement représentent les achats et les coûts d'équipement au cours de l'exercice qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles ou incorporelles. Ce poste comprend la charge qui correspond à la contribution volontaire en nature pour les baux fournis gratuitement à l'IIPÉ. Les charges d'entretien et de réparation sont principalement celles qui sont liées aux locaux de l'IIPÉ, y compris la rénovation des bâtiments qui ne répondent pas aux critères de capitalisation en immobilisations corporelles. Les autres fournitures comprennent les fournitures de bureau.

Services contractuels

Les services contractuels représentent les charges pour lesquelles l'IIPÉ a retenu les services d'un tiers pour effectuer des travaux en son nom. Les principales catégories de ce type d'arrangement comprennent la recherche, les séminaires et les réunions, ainsi que la production de documents. D'important montants entrent dans la catégorie « Autres services contractuels ». Il convient de noter que, dans le cadre de certaines dispositions, notamment les contrats sans contrepartie avec des

organisations à but non lucratif et des ministères pour l'exécution des activités relevant de la mission et du mandat de l'IIPÉ, des contrats sont établis qui couvrent plusieurs types de services et de travaux qu'il est difficile d'affecter à une seule catégorie de services contractuels.

Formation externe, subventions et autres transferts

Les contributions financières comprennent les contributions apportées aux activités conjointes des Nations Unies, aux publications, aux conférences et aux activités de programme. Les subventions et les bourses comprennent les allocations pour frais d'étude, les commandites et les subventions d'aide. Les frais de formation externe et de séminaires sont principalement des frais de déplacement et des indemnités journalières des participants.

Dépréciations et amortissements

La dépréciation est la charge résultant de l'affectation systématique des montants amortissables des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile (voir [note 13](#)). L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations incorporelles sur leur durée de vie utile (voir [note 14](#)).

Autres charges, pertes de change et charges financières

Les autres charges se composent essentiellement de la provision pour créances douteuses résultant d'opérations avec contrepartie et sans contrepartie directe, sur la base d'une analyse chronologique des montants en souffrance à la date de clôture.

Les charges financières sont principalement constituées des frais et commissions bancaires.

Note 23 : Engagements et droits contractuels

Engagements

L'IIPÉ conclut des contrats de location simple pour l'utilisation de matériel de photocopie et d'impression. Les loyers minimums futurs pour les années suivantes sont les suivants :

Exprimé en \$US	2020	2019
A moins d'un an	41 280	41 280
Compris entre 1 et 5 ans	55 816	97 096
Total des engagements au titre des contrats de location simple	97 096	138 376

Droits contractuels

En vertu d'un certain nombre d'accords de contribution volontaire en vigueur, l'IIPÉ prendra le contrôle de l'actif de contribution volontaire (contributions à recevoir) si certaines conditions énoncées dans cet accord sont respectées. Tant que ces conditions ne sont pas remplies, ces droits contractuels ne sont pas reconnus comme des actifs dans l'état de la situation financière.

Au 31 décembre 2020, il y a des contributions volontaires d'une valeur approximative de 28 976 847 \$US (2019 : 31 036 008 \$US) au titre des accords existants, dont il est probable que l'IIPÉ satisfera aux conditions qui y sont énoncées.

Note 24 : Budget

Ajustement des crédits

Les crédits représentent les montants approuvés par le Conseil d'administration (CA ou « le Conseil ») pour différents éléments de programme, sous réserve de la disponibilité des fonds. Ces crédits peuvent être augmentés, à la discrétion de la Directrice de l'Institut, par le virement de contributions supplémentaires, à condition qu'elles soient affectées aux objectifs du programme autorisé par le Conseil d'administration et à ceux relevant du mandat de l'Institut.

Comme le stipule la résolution n° 563 (paragraphe d et e) du 59^e CA, la Directrice est autorisée à accepter des contributions volontaires supplémentaires, à augmenter les crédits en conséquence et à opérer des virements entre lignes budgétaires, dans les limites autorisées par le Conseil.

Résolution du Conseil d'administration

Une comparaison entre la résolution du Conseil d'administration et le total des dépenses de fin d'exercice est fournie. La présentation du rapprochement des comptes et du budget, l'État V, sépare le budget du financement de base, tel qu'il a été voté dans la résolution n° 576 du Programme extrabudgétaire de cette même résolution.

Programme extrabudgétaire et Dépenses des autres fonds

La Directrice de l'IIPE est autorisée à recevoir des fonds ou une assistance en nature de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organismes, ainsi que de particuliers, pour l'exécution des programmes, projets ou autres activités conformes aux objectifs, politiques et activités de l'IIPE et de l'UNESCO ; elle est également autorisée à souscrire des obligations au titre de ces activités, conformément aux Règlements financiers des Comptes spéciaux de l'IIPE, aux Statuts et Règlements de l'UNESCO, et aux accords passés avec les donateurs.

Le budget approuvé couvre l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. La situation budgétaire au 31 décembre 2020, qui ne concerne que les crédits alloués pour l'année 2020, fait apparaître un montant de 1 401 100 \$US non lié aux dépenses. Le montant total des dépenses de cette année, soit 19 325 906 \$US, comprend des engagements non liquidés d'un montant de 1 377 525 \$US et une réduction de 2 706 311 \$US pour les éliminations interfonds.

Le budget et les bases comptables sont différents. Le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, tandis que les états financiers sont préparés selon le principe de la comptabilité d'exercice. Un état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels est présenté dans les présents états financiers (voir l'État V). Les rapprochements entre les montants réels sur une base comparable tels que présentés dans l'état comparatif des montants budgétaires et réels et les montants réels dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont fournis.

Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec excédent net

Exprimé en \$US	2020
Excédent / (Déficit) de l'année	4 056 150
Moins : produits	(3 096 664)
Engagements non liquidés	(1 377 525)
Ajustements de la base comptable:	
Location de locaux (en nature)	2 034 771
Gains de change	(1 314 666)
Dépenses au titre des engagements non liquidés de l'exercice précédent	1 182 416
Dépréciation	259 808

Annulation des charges à payer	(612 577)
Courue	219 068
Paievements anticipés	(18 461)
Gains/(Pertes) d'exploitation	20 645
Prestations dues au personnel	223 373
Nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(136 365)
Autres ajustements	(38 873)
Total des ajustements comptables	1 819 139
Résultat budgétaire sur une base de budget	1 401 100

Pour rapprocher les montants réels du budget et l'excédent net figurant dans l'état de la performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est établi sur la base des meilleures connaissances des contributions des donateurs et des estimations des dépenses. Les états financiers sont présentés selon le principe de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS. Les principaux ajustements ayant une incidence sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- engagements non liquidés non comptabilisés selon la comptabilité d'exercice ;
- dépenses en immobilisations capitalisées et amorties sur leur durée de vie utile, selon la comptabilité d'exercice (généralement comptabilisées à titre de charges de l'exercice en cours dans le budget) ;

Dans la comptabilité d'exercice, les prestations dues au personnel sont présentées dans l'état de la situation financière, et les mouvements de l'obligation peuvent avoir une incidence sur l'état de la performance financière.

Rapprochement des comptes : Résultat budgétaire avec flux de trésorerie nets

Exprimé en \$US	Activités opérationnelles	Activités d'investissement	Activités de financement	2020 Total
Excédent net réel selon l'état comparatif des montants prévus au budget et des montants réels	1 401 100	-	-	1 401 100
<i>Résultat budgétaire sur base budgétaire</i>				
Écarts de base	(5 213 222)	1 358 965		(3 854 257)
Écarts temporaires	-	-	-	-
Montant réel dans le tableau des flux de la trésorerie	(3 812 122)	1 358 965	-	(2 453 157)

Écarts de base

Le budget est préparé selon la comptabilité de caisse. Il comprend des éléments non monétaires sous la forme d'engagements non liquidés et de contributions obligatoires non reçues. Afin de rapprocher le résultat budgétaire avec le tableau des flux de trésorerie, ces éléments non monétaires sont supprimés en tant qu'écart de base.

Afin de réconcilier les montants réels du budget avec l'excédent net de l'état de performance financière, il faut tenir compte de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité des états financiers.

Le budget est préparé en utilisant la meilleure connaissance des contributions des donateurs et des

estimations de dépenses. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux exigences des normes IPSAS. Les principaux ajustements qui ont un impact sur le rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière sont les suivants :

- Décaissement de l'allocation budgétaire (3,1 millions \$US) : ce montant représente la différence entre le budget alloué en 2020 et les produits comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément aux normes IPSAS ;
- Certaines charges et certains produits, telles que le gain de change de 2020 (1,3 million \$US) et les charges à payer (0,4 million \$US), n'affectent pas le budget mais font partie de l'excédent comptable conformément aux normes IPSAS, ce qui entraîne une différence entre l'excédent budgétaire de 2020 et l'excédent de 2020 dans le cadre de l'état de la performance financière ;
- Avantages sociaux des employés (0,223 million \$US) : en vertu de la comptabilité d'exercice, le passif des avantages sociaux des employés est déclaré dans l'état de la situation financière, et les mouvements du passif ont un impact sur l'état de la performance financière, alors que d'un point de vue budgétaire, seules les dépenses survenues et payées au cours de la période financière sont déclarées ;
- Les charges budgétaires de l'année précédente (1,2 million \$US) : les engagements non liquidés (ENL) relatifs à 2019 ont été passés en charges en 2020. Elles ont été incluses dans l'état V de 2019 et ont contribué à l'excédent budgétaire. Toutefois, si elles ne font pas partie de l'excédent budgétaire de 2020, elles ont été enregistrées comme des dépenses encourues en 2020 par le biais de l'état de la performance financière ;
- Ajout d'immobilisations (0,14 million \$US), dépréciation et amortissement (0,3 million \$US) : les dépenses d'investissement sont capitalisées et amorties sur la durée de vie utile selon la comptabilité d'exercice alors qu'elles sont enregistrées comme des dépenses de l'année en cours dans le budget ;
- Contribution en nature pour l'utilisation de locaux (2 millions \$US) : évaluée et comptabilisée dans l'état de la performance financière à sa juste valeur (sur la base du tarif commercial de location des bâtiments des trois bureaux de l'IIPE). La contribution en nature n'est pas incluse dans l'état V ;
- Les éléments non monétaires tels que les obligations non liquidées (1,4 million \$US) sont considérés comme une différence de base. Les obligations non liquidées, qui sont considérées comme des dépenses dans le cadre de la comptabilité budgétaire, reflètent les obligations qui sont en place à la fin de la période de référence et qui devraient être reçues dans les 12 mois suivant la fin de la période de référence. Selon la comptabilité d'exercice, les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont engagées, qu'il y ait ou non une sortie de fonds correspondante.

Écarts temporaires

Le budget et le tableau des flux de trésorerie représentent tous deux les liquidités et les montants accumulés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. En tant que tel, il n'y a pas de différences temporelles dans le rapprochement.

Engagements non liquidés

Exprimé en \$US	2020	2019
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	2 038 540	1 689 039
Moins : paiements au titre des engagements non liquidés	(1 182 416)	(1 046 051)
Économies sur les engagements non liquidés de l'exercice précédent	(747 477)	(603 418)
Total des engagements non liquidés de l'exercice précédent	108 647	39 570
Engagements non liquidés de l'exercice en cours	1 377 525	1 998 970
Total des engagements non liquidés	1 486 172	2 038 540

Pour des raisons budgétaires, l'Institut comptabilise les engagements non liquidés, qui sont des engagements non comptabilisés dans l'état de la situation financière. Ils concernent des engagements budgétaires n'ayant pas encore donné lieu à la prestation d'un service à la date de clôture et les charges à payer réelles pour les biens et services reçus mais pas encore facturés, ainsi que pour des voyages qui ont eu lieu au cours de l'exercice. Les engagements non liquidés sont inclus dans les montants réels des dépenses budgétaires au 31 décembre 2020. Le total des engagements non liquidés à la date de clôture s'élève à 1 486 172 \$US (2 038 540 \$US en 2019).

Les engagements budgétaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers alors que les charges à payer réelles le sont conformément aux normes IPSAS.

Note 25 : Gestion des risques financiers

L'exposition aux risques de crédit, de liquidité, de change et de taux d'intérêt survient dans le cours normal des activités de l'IIPÉ. Les paragraphes suivants présentent des informations sur l'exposition de l'IIPÉ à chacun des risques susmentionnés, les politiques et processus de mesure et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de l'IIPÉ. En réponse au stress des marchés financiers en mars 2020, des mesures ont été prises pour appliquer des contrôles de risque supplémentaires sur les contreparties d'investissement et pour raccourcir la durée des investissements.

Les risques financiers de l'Institut sont gérés conformément aux politiques de gestion des risques de l'UNESCO. Les politiques de gestion des risques de l'UNESCO, ainsi que sa politique de placement et les Statuts et Règlements financiers des Comptes spéciaux de l'IIPÉ, visent à réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les ressources dont dispose l'Institut pour financer ses activités.

L'objectif premier de la politique d'investissement de l'UNESCO est de préserver la valeur des ressources de l'Organisation. Dans le cadre de cet objectif général, les principales considérations pour la gestion des placements sont, par ordre de priorité, la sécurité du capital, la liquidité et le taux de rendement.

L'UNESCO dispose d'un Comité des placements composé de représentants de la haute direction et de membres externes qui conseillent la Directrice financière sur la politique de placement et de gestion de la trésorerie de l'UNESCO, sur la stratégie globale d'investissement et sur la gestion des risques connexes.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie, des placements, des créances à recevoir résultant d'opérations avec des contreparties directes et sans contrepartie, des créances de l'UNESCO et des autres créances est proche de leur valeur comptable comptabilisée en raison de leur nature à court terme.

La juste valeur des comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et des charges à payer, des payables à l'UNESCO et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour l'Institut si des clients ou des contreparties à des instruments financiers ne respectent pas leurs obligations contractuelles. Il provient principalement de latrésorerie, des placements et des créances de l'IIPÉ.

Placements et trésorerie

La fonction de gestion des placements est centralisée au Siège de l'UNESCO, tandis que les bureaux hors Siège et les instituts ne sont pas autorisés à investir. Conformément à sa politique de placement, l'UNESCO applique des limites aux expositions de contrepartie sur les placements pour atténuer le risque de crédit. Ces limites sont fondées sur plusieurs critères, dont une notation minimale à long terme de A-, une notation minimale à court terme de A-1 et toutes les contreparties sur les placements doivent être établies dans un pays ayant une notation à long terme d'au moins AA-. Tous les placements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

L'exposition au risque de crédit lié à l'encaisse et aux placements n'est pas importante car ils sont facilement convertibles en espèces et ne sont pas sujets à un changement de valeur important.

Créances

Les sommes à recevoir proviennent principalement de donateurs et de bourses d'étude. Une provision est constituée lorsqu'il existe des preuves objectives, fondées sur un examen des encourus à la date de clôture, qu'une contrepartie ne respectera pas les conditions initiales des créances.

L'exposition au risque de crédit lié aux créances n'est pas significative car les contributions proviennent principalement de gouvernements et d'organismes connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de voir l'IIPÉ ne pas disposer de fonds nécessaires pour faire face à ses obligations à leur échéance. L'Institut s'assure, sur la base de prévisions de trésorerie, de disposer de liquidités suffisantes pour faire face aux charges d'exploitation prévues.

À la fin de l'exercice, la trésorerie et les placements à court terme de l'IIPÉ s'élevaient à 20 704 511 \$US (2019 : 23 151 542 \$US), un montant nettement supérieur au passif à court terme qui s'élève à 7 684 519 \$US (2019 : 9 403 488 \$US). Par conséquent, l'Institut n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. L'IIPÉ est exposé au risque de change sur les produits et les charges libellés en devises étrangères, principalement en Euros. Une hausse ou une baisse de 1 % du taux de change n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Le risque de change lié aux activités extrabudgétaires de l'IIPÉ est géré par la planification budgétaire des projets individuels pour les dépenses en devises étrangères. Par conséquent, l'IIPÉ n'est pas exposé à un risque de change significatif.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et passifs financiers ou sur les flux de trésorerie futurs. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt sur ses actifs financiers portant intérêt.

Une hausse ou baisse de 1 % des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers.

Risque de concentration

Le risque de concentration de l'IIPE est atténué par les limites liées aux contreparties et aux pays stipulées dans la politique de placements de l'UNESCO.

L'exposition maximale sur un groupe bancaire est limitée à 7 % ou à 10 % du portefeuille de placements géré en interne de l'UNESCO, selon la notation financière de la contrepartie.

L'exposition sur un pays spécifique ne doit pas excéder 25 % du portefeuille, à l'exception de la France qui, en sa qualité de pays hôte de l'Organisation, a une limite de 35 %, à condition que 10 % de ces 35 % soient alloués à des instruments encaissables dans les trois jours ouvrables.

Tous les investissements étaient conformes à la politique de placement de l'UNESCO.

Note 26 : Gestion du capital

L'IIPE définit le capital qu'il gère comme l'ensemble de ses actifs nets, qui se compose des soldes et des réserves accumulés. Les objectifs de l'IIPE en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à financer sa base d'actifs et de remplir sa mission et ses objectifs. La stratégie globale de l'IIPE en matière de gestion du capital comprend l'équilibre entre ses activités opérationnelles et d'investissement et son financement sur une base annuelle.

L'IIPE gère la structure de son capital à la lumière de la conjoncture économique mondiale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. L'IIPE gère son capital en examinant régulièrement les résultats réels par rapport aux budgets approuvés par le Conseil d'administration.

Note 27 : Informations relatives aux parties liées

Conseils directeurs

L'Institut est administré par son Conseil d'administration (« le Conseil ») qui est composé de 12 membres, dont le Président, et d'un Comité exécutif de quatre membres, qui agit au nom du Conseil. Les membres sont choisis pour leur compétence et siègent à titre personnel. Ils ne reçoivent aucune rémunération de l'IIPE.

Le Conseil se réunit une fois par an, alors que le Comité exécutif se réunit une fois tous les deux ans. Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité exécutif peut décider de se réunir. L'Institut prend en charge les frais de voyage et de séjour des membres pour l'exécution de leurs fonctions.

Créances de / payable à l'UNESCO

Les transactions sont des opérations entre l'IIPE et l'UNESCO, l'entité ayant le contrôle. Les transactions inter-entités sont comptabilisées sur une base brute. Les services reçus à titre gracieux ne sont pas comptabilisés. Les principaux services reçus à titre gracieux sont les suivants :

- services de gestion de la paie,
- services de technologie de l'information,
- services juridiques.

En 2020, l'IIPE a transféré à l'UNESCO les actifs liés à un projet en Afghanistan.

Principaux dirigeants

Le personnel clé de la direction est l'équipe dirigeante, qui a l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'IIPE. Il y a actuellement 10 personnes considérées comme personnel

de direction clé en 2020 :

- la directrice de l'IIPÉ,
- le directeur adjoint,
- le chef d'équipe de la Coopération technique,
- la cheffe d'équipe des Programmes de formation et d'éducation ,
- le chef d'équipe du service de Recherche et développement,
- la cheffe d'équipe des Publications et communications,
- la cheffe d'équipe des Connaissances institutionnelles et bibliothécaires (partie à la retraite),
- la cheffe d'équipe de l'Administration,
- le chef de Bureau (Buenos Aires),
- le chef de Bureau (Dakar).

La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements nets, l'ajustement pour affectation, les prestations telles que les indemnités, les subventions et les allocations, ainsi que les cotisations patronales aux régimes de retraite et d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants ont également droit aux avantages après cessation des services (voir [note 16](#)) au même titre que les autres salariés. Les principaux cadres sont des membres ordinaires de la CCPNU.

	2020	2019
Nombre de personnes	13	12
Exprimé en \$US		
Rémunération et indemnité de poste	1 516 141	1 485 571
Prestations (indemnités, subventions et allocations)	201 066	128 399
Régimes de retraite et d'assurance-maladie	437 746	433 790
Rémunération totale	2 154 953	2 047 760
Avances sur les droits constatés	44 187	29 816
Remboursement de l'impôt américain sur le revenu	15 000	15 012

Les avances sont celles consenties au titre des prestations auxquelles le fonctionnaire a droit en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les prêts accordés aux principaux dirigeants sont ceux qui sont accordés en vertu du Statut et du Règlement du personnel. Les avances sur droits et les prêts sont largement accessibles à l'ensemble du personnel de l'IIPÉ.

Note 28 : Information sectorielle

L'information sectorielle se fonde sur la zone d'intervention géographique et la spécificité du programme. L'information sectorielle est fournie :

IIPÉ-Paris : Le financement de base et le programme extrabudgétaire répondent aux objectifs et aux résultats stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme de l'IIPÉ. Les opérations du programme sont exécutées aux niveaux national, régional, interrégional et mondial.

IIPÉ-Buenos Aires : Les opérations de programme sont similaires à celle de l'IIPÉ-Paris. Toutefois, le bureau de Buenos Aires répond plus souvent, mais pas exclusivement, aux demandes de services émanant des États membres de la région Amérique latine.

Bourses d'études : D'octobre à juin, l'IPE offre un programme de formation approfondie et intensive sur la planification et la gestion de l'éducation, auquel participent des boursiers du monde entier. Les fonds provenant des gouvernements des États membres ou d'autres donateurs fournissent les ressources nécessaires pour financer la présence des participants à ce programme. Le cours résidentiel à Paris se déroule de janvier à juin.

IPE- Dakar : Le Bureau pour l'Afrique est une plateforme d'expertise pour l'analyse du secteur de l'éducation et le suivi des objectifs mondiaux en matière d'éducation en Afrique. Il reçoit également d'autres contributions pour la réalisation des projets dans son domaine de compétence.

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie	4 974 457	652 944	570 011	3 510 475	-	9 707 887
Placements à court terme	3 680 970	-	-	-	-	3 680 970
Stocks	23 342	-	-	-	-	23 342
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	155 465	-	11 057	307 043	(1)	473 564
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	388	-	-	-	-	388
Paievements anticipés	121 171	2 446	-	47 075	-	170 692
Autres créances	189 898	-	-	-	-	189 898
Créance de l'UNESCO	8 363 766	-	884 666	761 922	(2 694 700)	7 315 654
Total des actifs courants	17 509 457	655 390	1 465 734	4 626 515	(2 694 701)	21 562 395
Actifs non-courants						
Placements à long terme	6 134 950	-	-	-	-	6 134 950
Immobilisations corporelles	884 468	2 933	-	30 035	-	917 436
Immobilisations incorporelles	199 161	-	-	-	-	199 161
Total des actifs non-courants	7 218 579	2 933	-	30 035	-	7 251 547
TOTAL DES ACTIFS	24 728 036	658 323	1 465 734	4 656 550	(2 694 701)	28 813 942
PASSIFS						
Passifs courants						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	245 743	40 684	-	59 339	-	345 766
Prestations dues au personnel	709 012	12 163	-	241 963	-	963 138
Contributions volontaires avec conditions	3 939 485	-	27 688	1 767 164	-	5 734 337
Versements anticipés	-	-	-	-	-	-
Autres passifs courants	456 301	63 297	-	121 680	-	641 278
Payable à l'UNESCO	-	1 539 006	1 155 694	-	(2 694 700)	-
Total des passifs courants	5 350 541	1 655 150	1 183 382	2 190 146	(2 694 700)	7 684 519
Passifs non-courants						
Prestations dues au personnel	757 579	11 348	-	474 974	-	1 243 901
Total des passifs non-courants	757 579	11 348	-	474 974	-	1 243 901
TOTAL DES PASSIFS	6 108 120	1 666 498	1 183 382	2 665 120	(2 694 700)	8 928 420
ACTIF NET	18 619 916	(1 008 175)	282 352	1 991 430	(1)	19 885 522
TOTAL DE L'ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 624 073	(51 425)	382 595	(125 400)	-	15 829 843
Restitution des fonds aux donateurs	(471)	-	-	-	-	(471)
Total des éléments comptabilisés directement à l'actif net	(471)	-	-	-	-	(471)
Excédent/(Déficit) de l'exercice	2 996 314	(956 750)	(100 243)	2 116 830	(1)	4 056 150
Total des produits et des charges comptabilisés pour l'exercice	2 995 843	(956 750)	(100 243)	2 116 830	(1)	4 055 679
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	18 619 916	(1 008 175)	282 352	1 991 430	(1)	19 885 522

SITUATION FINANCIÈRE PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019

Exprimé en \$US	IIPÉ Paris	IIPÉ Buenos Aires	Bourses d'études	IIPÉ Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
ACTIFS						
Actifs courants						
Trésorerie	6 139 124	1 011 189	649 410	3 625 911	—	11 425 634
Placements à court terme	10 580 350	—	—	—	—	10 580 350
Stocks	26 287	—	—	—	—	26 287
Créances à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	1 020 274	8 800	38 061	289 927	—	1 357 062
Créances à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	5 297	—	11 032	209	—	16 538
Palements anticipés	321 984	26 800	—	100 321	—	449 105
Autres créances	129 187	—	—	—	—	129 187
Créance de l'UNESCO	1 499 695	(701)	884 666	712 102	(1 950 204)	1 145 558
Total des actifs courants	19 722 198	1 046 088	1 583 169	4 728 470	(1 950 204)	25 129 721
Actifs non-courants						
Immobilisations corporelles	994 103	6 183	—	50 469	—	1 050 755
Immobilisations incorporelles	204 652	—	—	—	—	204 652
Total des actifs non-courants	1 198 755	6 183	—	50 469	—	1 255 407
TOTAL DES ACTIFS	20 920 953	1 052 271	1 583 169	4 778 939	(1 950 204)	26 385 128
PASSIFS						
Passif courants						
Comptes à payer (opérations avec contrepartie directe) et charges à payer	576 198	50 301	—	130 092	—	756 591
Prestations dues au personnel	668 660	16 594	—	177 651	—	862 905
Conditions sur les contributions volontaires	2 916 917	—	91 285	4 099 234	—	7 107 436
Versements anticipés	7 268	—	—	—	—	7 268
Autres passifs courants	415 051	65 399	119 642	69 196	—	669 288
Payable à l'UNESCO	—	960 557	989 647	—	(1 950 204)	—
Total des passifs courants	4 584 094	1 092 851	1 200 574	4 476 173	(1 950 204)	9 403 488
Passifs non-courants						
Prestations dues au personnel	712 786	10 845	—	428 166	—	1 151 797
Total des passifs non-courants	712 786	10 845	—	428 166	—	1 151 797
TOTAL DES PASSIFS	5 296 880	1 103 696	1 200 574	4 904 339	(1 950 204)	10 555 285
ACTIF NET	15 624 073	(51 425)	382 595	(125 400)	—	15 829 843
TOTAL DE L'ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 497 029	327 921	139 389	(428 186)	—	14 536 153
Autres ajustements	63 794	—	—	13 316	—	77 110
Restitution des fonds aux donateurs	(10 111)	—	—	(36 187)	—	(46 298)
Total des éléments comptabilisés directement à l'actif net	53 683	—	—	(22 871)	—	30 812
Excédent/(Déficit) pour l'exercice	1 073 361	(379 346)	243 206	325 657	—	1 262 878
Total des produits et des charges comptabilisés pour l'exercice	1 127 044	(379 346)	243 206	302 786	—	1 293 690
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	15 624 073	(51 425)	382 595	(125 400)	—	15 829 843

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires – Financement de base	10 921 469	—	—	2 833 405	—	13 754 874
Contributions volontaires – Financement de projets	1 453 459	268 380	(3 463)	2 908 538	—	4 626 914
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	—	—	2 140 100
Contribution en nature	1 848 594	132 000	—	54 177	—	2 034 771
Autres activités génératrices de produits	632 066	50 846	175 555	136 868	—	995 335
Produits financiers	208 059	—	—	—	—	208 059
Autres produits	63 617	—	—	—	—	63 617
Gains de change	863 169	8 961	—	442 536	—	1 314 666
Transferts intersectoriels	197 936	28 282	—	21 277	(247 495)	—
TOTAL DES PRODUITS	18 328 469	488 469	172 092	6 396 801	(247 495)	25 138 336
CHARGES						
Charges du personnel	10 302 764	786 364	—	2 973 984	—	14 063 112
Consultants, experts externes et frais de mission	1 195 064	409 487	—	646 313	(2 178)	2 248 686
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 413 780	165 153	—	152 289	—	2 731 222
Services contractuels	961 934	52 145	—	322 605	—	1 336 684
Formations externes, subventions et autres transferts	124 166	(1 000)	114 919	104 703	2 178	344 966
Dépréciations et amortissements	236 123	3 251	—	20 434	—	259 808
Autres charges	56 098	16 641	8 498	(1)	—	81 236
Charges financières	1 836	13 179	—	1 457	—	16 472
Transferts intersectoriels	40 386	—	148 921	58 188	(247 495)	—
TOTAL DES CHARGES	15 332 151	1 445 220	272 338	4 279 972	(247 495)	21 082 186
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 996 318	(956 751)	(100 246)	2 116 829	—	4 056 150

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Exprimé en \$US	IIPE Paris	IIPE Buenos Aires	Bourses d'études	IIPE Dakar	Éliminations Interfonds	TOTAL
PRODUITS						
Contributions volontaires - Financement de base	10 091 568	—	—	455 064	—	10 546 632
Contributions volontaires - Financement de projets	2 639 672	649 898	—	4 266 077	—	7 555 647
Allocation financière de l'UNESCO	2 140 100	—	—	—	—	2 140 100
Contribution en nature	1 714 644	127 500	—	45 253	—	1 887 397
Autres activités génératrices de produits	249 293	51 115	613 411	154 700	—	1 068 519
Produits financiers	356 492	—	—	—	—	356 492
Autres produits	252	—	—	—	—	252
Transferts intersectoriels	381 426	700	232 208	4 645	(618 979)	—
TOTAL DES PRODUITS	17 573 447	829 213	845 619	4 925 739	(618 979)	23 555 039
CHARGES						
Charges du personnel	9 958 905	475 712	—	2 781 537	—	13 216 154
Consultants, experts externes et frais de mission	1 887 434	470 657	—	776 729	—	3 134 820
Fournitures, consommables et autres frais de fonctionnement	2 334 987	177 475	—	178 751	—	2 691 213
Services contractuels	1 197 519	95 623	—	580 930	—	1 874 072
Formations externes, subventions et autres transferts	420 002	—	328 043	157 085	—	905 130
Dépréciations et amortissements	216 248	4 859	—	22 154	—	243 261
Autres charges	98 979	—	—	10 677	—	109 656
Pertes de change	146 692	(26 091)	—	(17 549)	—	103 052
Charges financières	2 467	10 324	—	2 012	—	14 803
Transferts intersectoriels	236 853	—	274 370	107 756	(618 979)	—
TOTAL DES CHARGES	16 500 086	1 208 559	602 413	4 600 082	(618 979)	22 292 161
EXCÉDENT / (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 073 361	(379 346)	243 206	325 657	—	1 262 878



unesco

Institut international de
planification de l'éducation

IIEP Paris

7-9, rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France

Tél : +33 (0) 1 45 03 77 00

Fax : +33 (0) 1 40 72 83 66

www.iiep.unesco.org

IIEP Buenos Aires

Agüero 2071

1425 Buenos Aires, Argentina

Tél : +54 11 4806 9366 /

4807 5446

Fax : +54 11 4806 9458

www.buenosaires.iiep.unesc.org

IIEP Dakar

UNESCO – IIEP Pôle de Dakar
Route de Ngor,

Enceinte Hotel Ngor Diarama

B.P. 3311, Dakar, Sénégal

Tél : +221 33 859 77 30

poledakar.iiep.unesco.org